

# COMPTE RENDU ANNUEL 2020

AIX MARSEILLE  
PROVENCE  
DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC

LA CIOTAT

31 MAI 2021

SAGS LA CIOTAT



Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

Table des matières

PREAMBULE.....	4
<b>1. SAGS, en 2020 .....</b>	<b>5</b>
1.1. SAGS, une entreprise familiale en développement.....	5
1.2. SAGS : N°5 du stationnement en France.....	5
1.3. Les implantations de SAGS.....	8
<b>2. Descriptif du Service Public .....</b>	<b>9</b>
2.1. Le service et son organisation.....	9
2.2. Plan de Stationnement .....	9
2.3. La Tarification.....	10
2.4. L'organisation du Service .....	11
2.4.1. L'organisation du travail.....	11
2.4.2. Les moyens humains sur le site .....	12
2.5. Les moyens techniques .....	13
2.6. La crise Sanitaire liée à la COVID 19 .....	15
2.6.1. Contexte national et international.....	15
2.6.2. Contexte et Impact local .....	17
2.6.3. Organisation.....	18
<b>3. La charte qualité.....</b>	<b>20</b>
<b>4. Le développement durable .....</b>	<b>21</b>
<b>5. Plan de Communication .....</b>	<b>23</b>
<b>6. L'activité et l'économie du service.....</b>	<b>26</b>
6.1. La fréquentation .....	26
6.1.1. Fréquentation horaire .....	26
6.1.2. Les abonnés .....	27
6.2. Les recettes théoriques TTC.....	27
6.2.1. Parking Verdun.....	28
6.2.2. Parking Port de Plaisance.....	29
6.3. Les Investissements.....	29
6.3.1. Investissements nouveaux .....	29
6.3.2. Gros entretien et rénovation.....	29
6.3.3. Patrimoine de la délégation .....	30
6.4. L'excédent Brut d'exploitation .....	31

6.5.	Impact de la Covid 19 sur l'Excédent Brut d'exploitation en 2020.....	32
6.5.1.	Impact sur les recettes.....	32
6.5.2.	Impact sur les dépenses.....	32
6.6.	Le résultat d'exercice de la DSP.....	33
7.	<b>Conclusions .....</b>	<b>34</b>

## PREAMBULE

SAGS s'est vu confier par la Métropole Aix Marseille Provence la Délégation du Service Public du stationnement payant des parkings Verdun et Port de Plaisance ainsi que de sa cale de mise à l'eau.

L'exploitation a pris effet le 19 mai 2018 pour une durée de 10 ans.

Le présent compte-rendu retrace l'activité économique et financière du service public du stationnement et précise les conditions d'exercice et de qualité du service rendu pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

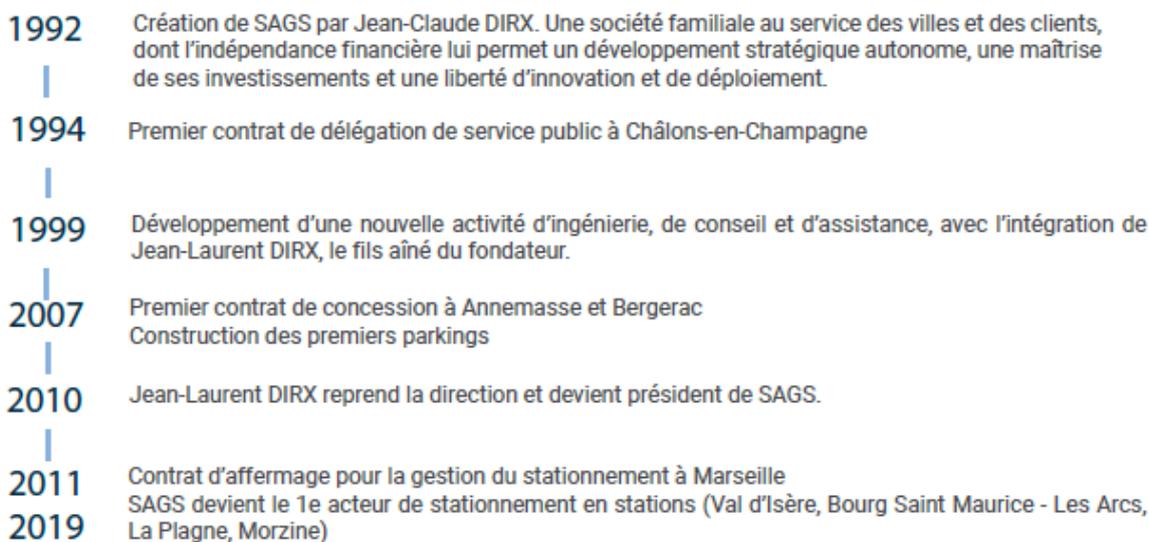


## 1. SAGS, en 2020

### 1.1. SAGS, une entreprise familiale en développement

SAGS (Société d'assistance et de Gestion du Stationnement) est une SAS au capital de 3 928 725 €, créée en 1992 par Jean-Claude DIRX. En 2009, Jean-Claude DIRX a transmis l'entreprise à ses trois fils. SAGS est détenue à hauteur de 70,4% par la famille DIRX, via une holding dénommée SOGEDI au capital de 4 506 998€, et par deux investisseurs institutionnels, BPI France à hauteur de 23,70% et le groupe Crédit Agricole à hauteur 5,92%. L'intégration d'investisseurs institutionnels au capital de SAGS permet de poursuivre son développement.

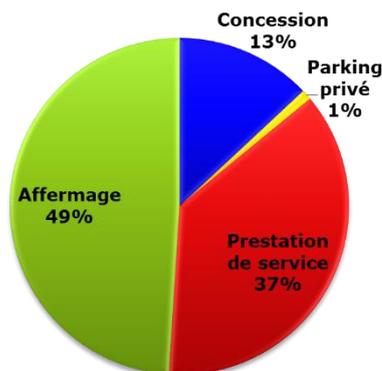
#### PLUS DE 25 ANS D'EXPÉRIENCE



En 2020, malgré le contexte économique et la crise sanitaire, SAGS a démarré la gestion de la concession du parking LOBAU à Paris.

### 1.2. SAGS : N°5 du stationnement en France

SAGS assure la gestion de 85 000 places environ, ce qui en fait le 5<sup>ème</sup> exploitant français en offre de stationnement.



SAGS, historiquement tournée vers les métiers de service nécessitant peu de recours aux capitaux, s'est tournée vers la concession en 2006. SAGS intervient à ce jour sur tous les modes de gestion de parcs de stationnement publics, de la prestation de service à la concession. La montée en puissance de SAGS s'est faite progressivement et traduit la capacité de l'entreprise à s'imposer face aux grands groupes. Cette croissance marque aussi l'importance de l'expérience et des références pour prendre des parts de marché dans ce métier. En outre, SAGS a quasiment toujours renouvelé ses contrats, ce qui manifeste la qualité de son travail.

# NOS MÉTIERS ET NOS SERVICES

## GESTION DE STATIONNEMENT ● ●



Exploitation de parkings en ouvrage, gestion du stationnement sur voirie, construction et rénovation de parcs de stationnement.

- Analyse de votre demande et votre situation
- Proposition d'un schéma d'exploitation de stationnement adapté.
- Mise en place d'une structure locale assurant la gestion quotidienne des équipes et de l'activité.
- Réalisation ou assistance dans la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des investissements



## GESTION DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE ● ●

La dépenalisation du stationnement nous amène à assister les collectivités dans le contrôle du stationnement sur voirie et de gestion du RAPO. SAGS est le premier acteur à avoir mis en place un centre de contrôle à distance avec un véhicule LAPI.



## DÉVELOPPER DES SERVICES POUR LES USAGERS ● ● ● ●

SAGS innove dans les solutions de paiement, d'une part pour s'adapter aux nouveaux modes d'usage utilisant les dernières technologies, et d'autre part pour faciliter les usagers dans leur démarche de stationnement. C'est pourquoi SAGS déploie des services dématérialisés pour que chaque usager, qu'il soit abonné ou utilisateur ponctuel, puisse gérer à distance son stationnement sur voirie ou en parking.



## OPTIMISER UNE EXPLOITATION EN RÉGIE ● ●

Nous vous accompagnons dans la gestion de votre plan et de vos parcs de stationnement, en vous apportant une assistance ponctuelle ou permanente couvrant une large amplitude de missions :

- Une assistance à l'exploitation
- La maintenance d'horodateurs et du matériel de contrôle d'accès aux parkings
- La formation du personnel de surveillance
- La communication auprès des usagers
- Une assistance dans la mise en place d'équipements de stationnement



## ÉTUDE DE PLAN DE STATIONNEMENT ● ●

Notre filiale APMS vous conseille dans vos projets de stationnement, de mobilité et d'évolution urbaine, grâce à ses méthodes, outils et compétences.

- Études préalables et définition d'un plan de stationnement réglementé
- Études de la rotation et du respect de la réglementation du stationnement
- Études de faisabilité de parcs de stationnement
- Études spécifiques (implantation d'un multiplex, plans de déplacement d'entreprise, etc.)
- Étude de l'offre privée et du stationnement résidentiel

APMS vous assiste également dans la maîtrise d'œuvre de la conception à la réception du parc de stationnement : sur voirie, en parking souterrain, en enclos ou en élévation.



## FORMER AUX MÉTIERS DU STATIONNEMENT ● ● ● ●

Nous mettons à votre disposition nos compétences et notre expérience pour former vos équipes. Par le biais de notre structure APMS, nous vous proposons des sessions de formation personnalisées selon vos attentes et l'organisation de votre stationnement. Nous intervenons sur le contrôle du stationnement sur voirie, l'exploitation et la gestion.



### 1.3. Les implantations de SAGS



SAGS, dont le siège social est situé à Charnay-Lès-Mâcon à 80 km au nord de Lyon, est présente sur l'ensemble du territoire national.

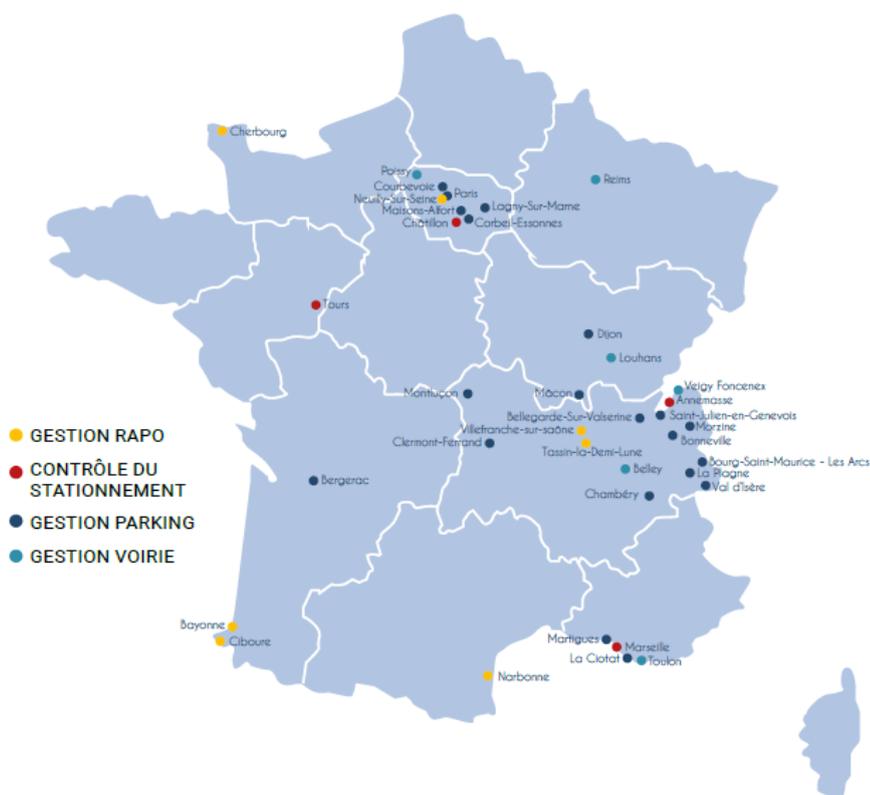
Siège social - Charnay-lès-Mâcon

La direction est assurée par un comité stratégique composé de 5 membres :

- ✓ Le président
- ✓ La secrétaire générale
- ✓ La DRH
- ✓ Le directeur de l'exploitation.
- ✓ Le directeur des projets transverses

30 salariés travaillent au siège. Chaque site est encadré par un responsable d'exploitation.

**L'effectif total est de 280 salariés en 2020.**



## 2. Descriptif du Service Public

---

### 2.1. Le service et son organisation

#### Les horaires de fonctionnement

Les horaires de fonctionnement du service du stationnement doivent correspondre aux besoins des principaux générateurs identifiés pour chaque secteur et, pouvoir évoluer selon les jours et en fonction des évènements particuliers.

#### Le parking Port de Plaisance

Le parking est accessible et payant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre.

#### Le parking Verdun

Le parking est accessible et payant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 toute l'année.

### 2.2. Plan de Stationnement

Le plan de stationnement est constitué au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

- *Parking en ouvrage Verdun : 295 places*
- *Parking en enclos Port de Plaisance : 254 places + 28 places dédiées aux voitures avec remorques*
- *Cale de mise à l'eau du Port de Plaisance*

L'offre totale de stationnement gérée est donc de 577 places.



## 2.3. La Tarification

### Tarifs Horaires

Tarifs horaires Journée (7h-20h)	VERDUN	PORT DE PLAISANCE			
		voiture seule Hiver du 01/10 au 30/04	voiture seule Eté du 01/05 au 30/09	voiture + remorque Hiver du 01/10 au 30/04	voiture + remorque Eté du 01/05 au 30/09
de 0 à 15 minutes	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
30 minutes	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
45 minutes	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
1 heure	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
1h15	1,60 €	gratuit	2,10 €	gratuit	4,60 €
1h30	1,90 €	gratuit	2,60 €	gratuit	6,20 €
1h45	2,20 €	gratuit	3,10 €	gratuit	7,70 €
2 heures	2,40 €	gratuit	3,60 €	gratuit	9,20 €
3 heures	3,50 €	gratuit	5,70 €	gratuit	13,30 €
4 heures	4,60 €	gratuit	7,70 €	gratuit	17,40 €
5 heures	5,70 €	gratuit	9,80 €	gratuit	21,50 €
6 heures	6,70 €	gratuit	11,80 €	gratuit	25,60 €
7 heures	7,70 €	gratuit	13,80 €	gratuit	29,70 €
8 heures	8,20 €	gratuit	15,90 €	gratuit	29,70 €
9 heures	8,70 €	gratuit	17,90 €	gratuit	29,70 €
10 heures	9,20 €	gratuit	20,50 €	gratuit	29,70 €
11 heures	9,80 €	gratuit	20,50 €	gratuit	29,70 €
12 heures	10,30 €	gratuit	20,50 €	gratuit	30,70 €
13 heures	11,30 €	gratuit	20,50 €	gratuit	30,70 €
14 heures	12,30 €	gratuit	20,50 €	gratuit	30,70 €
15 heures	13,30 €	gratuit	20,50 €	gratuit	30,70 €
16 heures	14,30 €	gratuit	20,50 €	gratuit	30,70 €
de 17 h à 24 h	15,40 €	gratuit	20,50 €	gratuit	30,70 €

### Tarifs Abonnés

Tarifs abonnements résidents (personne habitant dans un rayon de 500 m autour des parkings)	VERDUN	PORT DE PLAISANCE
Résident mensuel	40,00 €	40,00 €
Résident semestriel	216,00 €	190,00 €
Résident annuel	400,00 €	
Résident semestriel 5j/7	216,00 €	
Résident annuel 5j/7	400,00 €	

Abonnement travail (5 jours /7)	VERDUN	PORT DE PLAISANCE
Abonnement travail (5j/7) du 1/05 au 30/09 mensuel	40,00 €	15,00 €
Abonnement travail (5j/7) du 1/5 au 30/9 saison	200,00 €	75,00 €
Abonnement travail (5j/7) du 1/5 au 30/9 trimestriel		45,00 €

Tarifs abonnements standards	VERDUN	PORT DE PLAISANCE
Standard mensuel	50,00 €	
Standard semestriel	270,00 €	
Standard annuel	504,00 €	
Motos mensuel	30,00 €	
Motos semestriel	62,00 €	
Motos annuel	300,00 €	
Standard électrique	35,00 €	
Standard nuit mensuel		8,00 €
Cale mise à l'eau		100,00 €

Mises à disposition place parc VERDUN	VERDUN	
Mise à disposition d'une place du 1er octobre au 30 mai	10,00 €	
Mise à disposition d'une place du 1er juin au 30 septembre	15,00 €	

### Tarifs Forfaits

Forfaits	VERDUN	PORT DE PLAISANCE
Mise à l'eau		5,00 €

Forfaits	VERDUN	PORT DE PLAISANCE
Forfait touristique 3 jours	20,00 €	
Forfait touristique 1 semaine	25,00 €	
Forfait touristique 15 jours	62,00 €	
Forfait touristique > 15 jours	5,00€/jr supp.	
Location place / jour enclos port du 1/10 au 30/04		10,00 €
Location / semaine enclos port du 1/10 au 30/04		60,00 €
Location place / jour enclos port du 1/05 au 30/09		20,00 €
Location / semaine enclos port 1/05 au 30/09		120,00 €

## 2.4. L'organisation du Service

### 2.4.1. L'organisation du travail



L'encadrement de l'ensemble du personnel, la responsabilité du fonctionnement des parcs et de la qualité du service et nos exigences de proximité avec la collectivité, sont assurées par une structure locale composée d'un responsable d'exploitation et de 2 agents d'exploitation à temps plein. Cette équipe de personnel permanent est complétée d'agents saisonniers pour assurer le service pendant la saison estivale. Ils sont au nombre de 4 en mai, juin et septembre et de 6 en juillet et août.

Les tâches de chacun des agents d'encadrement et de maîtrise permettent de répondre aux obligations locales.

Les Horaires de présence du personnel

	Verdun	Port de Plaisance	Commentaire
<b>Octobre à avril inclus</b>	Du lundi au samedi de 7 heures à 20 heures Le dimanche de 7 heures à 18 heures	Pas de présence de personnel. En cas de problèmes, intervention de l'agent en poste à Verdun.	Parking du port de plaisance gratuit
<b>Mai, juin, Septembre</b>	Du lundi au dimanche de 7 heures à 20 heures	Du lundi au dimanche de 7 heures à 20 heures	
<b>Juillet et Aout</b>	Du lundi au dimanche de 7 heures à minuit	Du lundi au dimanche de 6 heures à minuit	Présence élargie pour permettre une ouverture des parkings durant les marchés nocturnes.

2.4.2. Les moyens humains sur le site

En 2020, les effectifs affectés au parking sont les suivants :

Numero	Nom	Prenom	Sexe	Site de rattachement	Emploi	Type contrat	Heures 2020	ETP (Nb d'heures annuel/1820,04) 2021	ETP théorique 2021
532	CHEVALLAY	RAYMOND	1,00	Parking Verdun	RESPONSABLE D'EXPLOIT	CDI	1299,03	0,71	1,00
906	LENGRONNE	CHRISTOPHE	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDI	1820,04	1	1
1107	PICCIONE	MAXIME	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	656,00	0,44	1,67
1202	SIGNORET	MARC	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	461,00	0,25	0,33
1162	STRAUSSLER	CLEMENT	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	969,67	0,53	
1206	STUMPF	FREDERIC	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	626,00	0,34	
1076	THIRY	BERNARD	1,00	Parking Plaisance	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	35,00	0,36	
908	ASSMANN	ANNE	2,00	Parking Plaisance	AGENT D'EXPLOITATION	CDI	1820,04	1	1
907	BOURON	ALAIN	1,00	Parking Plaisance	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	308,00	0,17	
Total ETP Moyen 2021								4,81	5,00

NB : intégration du nouveau Responsable Exploitation à partir de mi mars 2021

Responsable d'exploitation (statut Agent de Maîtrise)

- ✓ Encadre l'ensemble des agents du site,
- ✓ Est responsable de l'organisation du site,
- ✓ est en charge du suivi du budget de l'ensemble des parcs et responsable de l'encaissement des recettes,
- ✓ Assure le contact permanent avec la collectivité,
- ✓ Contrôle le niveau de service produit sur les parcs (plans de contrôles internes),
- ✓ Met en œuvre la stratégie d'amélioration de la fréquentation des parcs,
- ✓ Etablit le suivi d'exploitation,
- ✓ Assure le lien entre l'exploitation du site et les moyens et méthodes mis en œuvre par SAGS sur d'autres sites.

Un agent technique est spécifiquement chargé de l'entretien et de la maintenance des équipements ; il effectue les opérations de maintenance préventive et curative sur les équipements des parcs en ouvrage.

Un agent d'exploitation est plus particulièrement chargé des tâches d'entretien et de nettoyage des parkings.

Les agents saisonniers répondent au surcroît d'activité en lien avec l'augmentation de la fréquentation des sites et l'élargissement des horaires de présence.

## 2.5. Les moyens techniques

### Les moyens locaux

Les moyens techniques suivants sont mis à disposition de l'exploitation :

- ✓ 1 véhicule technique,
- ✓ 3 téléphones mobiles,
- ✓ 1 autolaveuse,
- ✓ 1 nettoyeur haute pression,
- ✓ Équipement informatique,
- ✓ 1 logiciel pour la gestion des abonnés,
- ✓ 1 Logiciel de centralisation IV PARK

### La supervision

Les deux parcs de stationnement ont été équipés par SAGS de dispositifs permettant de centraliser l'ensemble des alarmes techniques et de sécurité, l'interphonie et le système de péage. Ce système IV PARK permet en particulier de prendre la main à distance depuis les parkings Verdun ou Port de Plaisance, sur l'ensemble des parcs. Ainsi, en dehors des heures de présence de personnel, les parcs sont reliés au centre de télégestion de SAGS, plateforme centralisée implantée à Mâcon.

A noter que 95% des appels et des dysfonctionnements sont aujourd'hui gérés à distance, une réponse est transmise à l'utilisateur dans un délai inférieur à 5 minutes.

### La gestion de l'astreinte

4 types de signalement peuvent être traités.

#### 1 . Appel usager (soit appel d'interphonie, soit appel direct au numéro d'astreinte)

L'appel est traité par l'agent de supervision qui répond à l'utilisateur et peut résoudre le problème à distance (statistiquement 95% des cas).

Si un déplacement est nécessaire, en dehors des horaires de présence de notre personnel, un agent de l'entreprise de sécurité se déplace sur le site dans un délai maximum de 15 minutes.

L'action de cet agent est de débloquent l'utilisateur (ouverture de portail, ouverture de barrière) et de remonter à notre agent de supervision le problème rencontré. En cas de panne bloquante pour le fonctionnement du parking (coupure de courant, dysfonctionnement de l'ensemble des équipements de péage...) , c'est l'agent d'astreinte de SAGS qui se déplace sur le site pour mener une action corrective. Le délai d'intervention sera de 1 heure maximum. Toutefois, l'utilisateur aura été « libéré » en amont.

#### 2 . Remontée d'un dysfonctionnement technique

Le dysfonctionnement est identifié à distance. Si une intervention est nécessaire sur le site, un déplacement par un agent SAGS est déclenché. Le temps d'intervention sera différent selon l'urgence. Le délai sera identique au point 1 pour un dysfonctionnement bloquant.

### 3 . Alarme

En cas de déclenchement d'une alarme incendie, l'agent de supervision contacte les services de secours et déclenche l'intervention d'un agent SAGS 24h/24. Le service de l'entreprise de sécurité intervient de nuit dans un délai de 15 minutes pour la levée de doute.

### 4 . Problème de sécurité

En cas de risque relatif à la sécurité (détection à distance d'individus indésirables...), l'agent de supervision prévient les forces de police locales et déclenche une intervention de l'entreprise de sécurité.

## La sous-traitance

Certaines opérations peuvent être sous-traitées pour des raisons techniques ou d'efficacité.

L'ensemble de nos actions de sous-traitance passe par une évaluation technique des fournisseurs selon des critères de qualité spécifiques et nécessitera une mise en concurrence.

Pour permettre un bon fonctionnement des équipements des parcs, des contrats de maintenance préventive et curative sont passés avec les fournisseurs, notamment pour les équipements de contrôle d'accès et de paiement. Notre expérience et nos relations avec les fournisseurs d'équipements dans d'autres villes nous permettent d'obtenir les conditions d'intervention plus favorables.

### Entretien préventif des équipements :

Nos techniciens sont formés pour intervenir sur le matériel de contrôle d'accès et de paiement de toute marque.

Certains possèdent les habilitations nécessaires aux interventions sur les matériels électriques (équipements).

L'entretien régulier des équipements est réalisé par des agents qualifiés. Les horodateurs font l'objet d'un contrôle quotidien dans le cadre de tournées d'entretien.



Nos équipes techniques assurent une visite d'entretien préventif des équipements au moins 4 fois par an par équipement.

### Entretien curatif, si nécessaire :

Les dépannages sont effectués dès que le défaut a été constaté ou signalé et ce pendant toute la durée journalière de fonctionnement des parkings.

L'intervention auprès des usagers se fait dans un premier temps par phonie. Si le problème ne peut se régler que par le déplacement du technicien, celui-ci s'effectue au maximum dans les 15 minutes qui suivent l'appel.

L'intervention suite à panne ou à accident s'effectue dans les deux heures suivantes.

Dans le cadre d'un contrat de maintenance conclu avec le fournisseur des équipements, un délai de réparation est garanti. Pendant ce délai, un sous-ensemble équivalent sera mis à disposition pendant toute la durée d'indisponibilité.

Les sous-ensembles adressés au fournisseur pour réparation sont suivis par numéro de série. Afin de

préserver l'intégrité du parc de matériel, il est imposé au fournisseur le renvoi de la pièce adressée (sauf échange standard lié à une panne irréparable).

Dès réception de la pièce réparée, celle-ci est installée dans son parc d'origine.

Cette gestion nous permet de suivre l'état du parc et de programmer les renouvellements en fonction de l'ancienneté des appareils.

Un stock de pièces détachées est constitué pour permettre une réparation sans délai du matériel et ce quel que soit le dysfonctionnement rencontré.

Enfin, des sociétés de contrôle sont mandatées pour assurer les vérifications périodiques des équipements (maintenance des ascenseurs...).

## 2.6. La crise Sanitaire liée à la COVID 19

### 2.6.1. Contexte national et international

L'année 2020 est marquée par une crise sanitaire sans précédent, au niveau mondial. Afin de limiter les effets et la propagation du virus, de nombreuses décisions gouvernementales ont été prises en France, tout au long de l'année 2020.

#### Rappel de la chronologie des décisions gouvernementales en France en 2020

##### PHASE 1 : les 1ères mesures (Février / Mars 2020)

29 février 2020 : interdiction des rassemblements de plus de 5000 personnes en espace clos

6 mars 2020 : activation du plan blanc dans les hôpitaux et du plan bleu dans les Centres Hospitalier et EHPAD

8 mars 2020 : interdiction des rassemblements de plus de 1000 personnes

12 mars 2020 : fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités

13 mars 2020 : interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes

15 mars 2020 : fermeture des remontées mécaniques

##### PHASE 2 : 1<sup>er</sup> confinement (Mars à Juillet 2020)

17 mars 2020 : fermeture des frontières de l'espace Schengen ;

Du 17 mars 2020 au 11 mai : confinement total et stricte (fermeture des commerces non essentiels, des écoles, imposition du télétravail, attestation pour se déplacer...)

2 juin 2020 : deuxième phase de déconfinement selon les zones : zone orange (Ile De France) et zone verte (autres départements)

14 juin 2020 : allocution du président de la République sur le déconfinement.

10 juillet 2020 : fin de l'état d'urgence sanitaire.

### PHASE 3 : période estivale (Juillet à septembre 2020)

Maintien de la fermeture des frontières

11 août 2020 : prolongation de l'interdiction des événements de plus de 5000 personnes

17 septembre 2020 : dans les territoires où le virus circule activement, il a été fortement recommandé de limiter les rassemblements familiaux et amicaux

### PHASE 4 : Restriction et couvre-feu (Octobre 2020)

05 octobre 2020 : Paris et trois départements de la petite couronne en alerte maximale.

17 octobre 2020 : Début du couvre-feu en Ile-de-France ainsi qu'à Grenoble, Lille, Lyon, Aix Marseille, Saint-Etienne, Rouen, Montpellier et Toulouse.

22 octobre 2020 : extension des mesures de couvre-feu à 38 nouveaux départements et à un territoire d'Outre-Mer ainsi qu'à 16 départements déjà concernés entièrement ou partiellement par le couvre-feu du 17 octobre 2020

### PHASE 5 : 2ème confinement et couvre-feu (Novembre à décembre 2020)

Du 30 octobre au 15 décembre 2020 : 2ème confinement

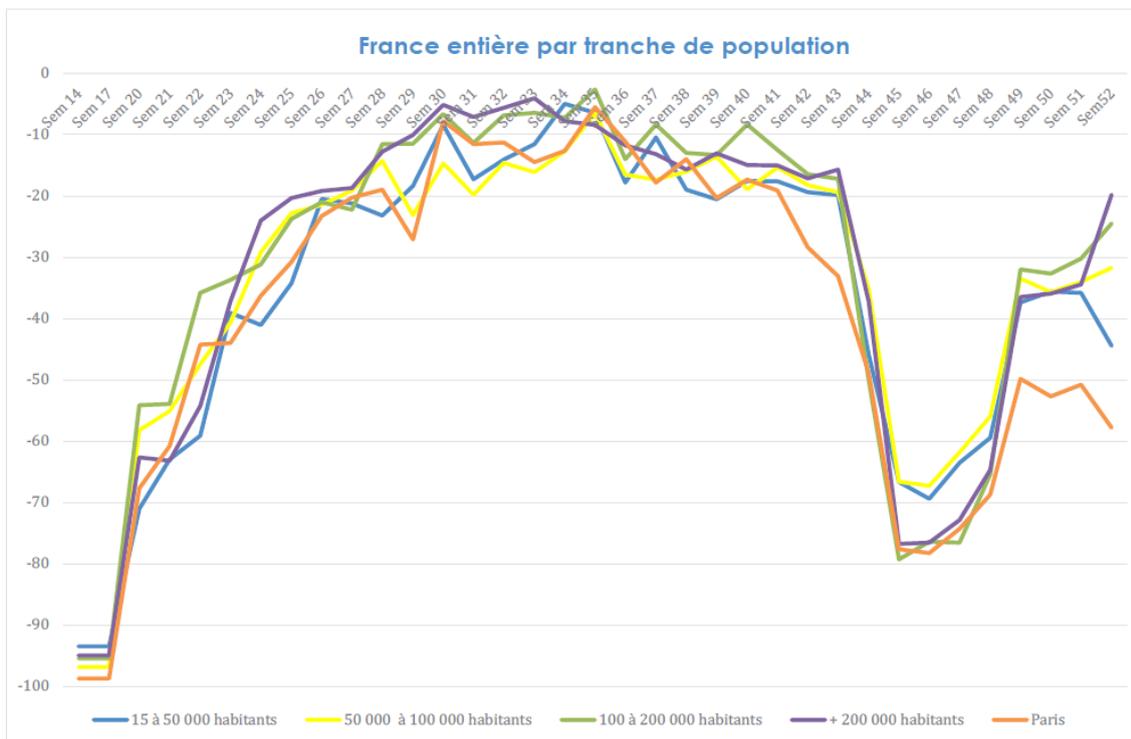
15 décembre 2020 : Mise en place d'un couvre-feu de 20h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

A compter de février 2020, les décisions gouvernementales, visant à limiter la propagation du virus ont fortement impactées la vie des Français. La gestion de la crise sanitaire a eu pour objectif premier de limiter les contacts et les déplacements et ce pour l'ensemble de l'année 2020, alternant des périodes de confinement, déconfinement progressif et couvre-feu.

Les générateurs d'activité du stationnement sont bouleversés de février à décembre 2020 :

- La suspension des opérations chirurgicales, les interdictions ou limitations des visites au sein des lieux de santé influent la fréquentation en voirie et parkings de proximité des lieux de santé
- La fermeture des commerces, restaurants et bars... impactent la fréquentation des centre villes et potentiellement les abonnements des commerçants
- L'interdiction des rassemblements (économiques, familiaux) limitent les déplacements ponctuels
- La fermeture des écoles, collèges et lycées, ainsi que la mise en place du télétravail impactent fortement les déplacements quotidiens « domicile – travail » et « domicile – école » (abonnements et horaires)
- La fermeture des lieux culturels et sportifs supprime les déplacements de loisirs

## Evolution 2020 / 2019 de la fréquentation horaire hebdomadaire des parcs en ouvrage pendant la crise sanitaire (semaine 14 à 52)

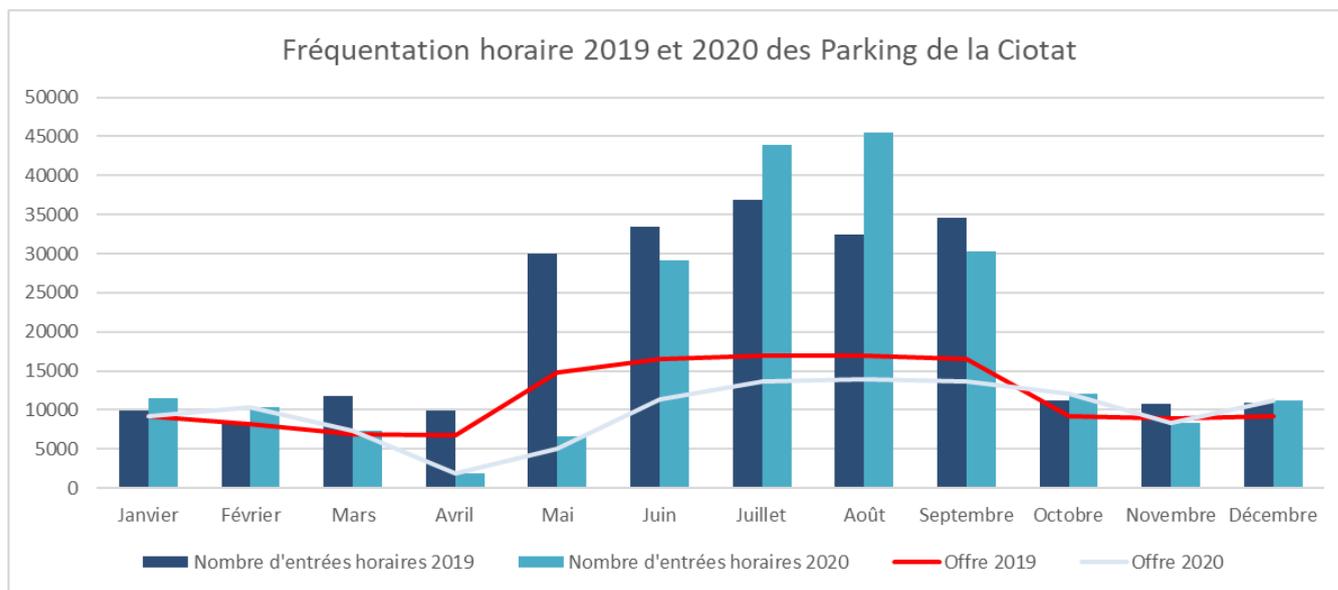


Source FNMS (147 parcs, 15 exploitants, 49 villes réparties dans 12 régions)

### 2.6.2. Contexte et Impact local

- La progression de l'activité observée sur les mois de juillet et août 2020 a permis d'atténuer l'impact négatif de la crise sanitaire et des mesures de confinement mises en œuvre tout au long de l'année sur les recettes.

Le graphique ci-dessous montrent les différences de fréquentation horaire des parkings sur l'année.



### 2.6.3. Organisation

#### 2.6.3.1 Les mesures de protection mises en place par SAGS

En 2020, face à la crise sanitaire liée au Covid 19 et afin de garantir la sécurité de son personnel et de ses clients, SAGS a mis en place un protocole sanitaire respectant notamment les consignes gouvernementales.

Ce protocole intègre principalement et non exhaustivement les mesures suivantes :

- Fourniture d'équipement de protection masques, gants, gel hydroalcoolique aux salariés
- Sensibilisation des employés aux gestes barrières.
- Mise en place de plexiglas dans les accueils.
- Mise en place de jauge dans les différents locaux.
- Aérations régulières des locaux.
- Désinfection quotidienne de l'ensemble des points contacts sur le matériel de péage, dans le parking et à l'intérieur des locaux.
- Limitation du paiement en espèces en limitant le nombre de point de paiement en espèces à un par parking.
- Mise en place d'un système de rendez-vous en ligne pour éviter l'attente des clients et la présence simultanée dans les espaces d'accueil

Ces mesures de protection indispensables pour la sécurité des clients et des salariés ont amené à réaliser des dépenses d'exploitation supplémentaires s'élevant à environ 500 €.

### 2.6.3.2 L'adaptation de notre organisation

SAGS a adapté son organisation pour :

- Faire face aux absences de salariés (mesures d'isolement, garde d'enfant...),
- Respecter les recommandations gouvernementales, par la mise en place du télétravail lorsque cela était possible

L'adaptation de l'organisation a été réalisée en prenant en compte la faible fréquentation des parkings et donc un besoin de présence de personnel réduit.

#### **Les horaires de présence des salariés ont été adaptés comme suit :**

L'organisation entre les agents a été révisée pendant les deux épisodes de confinement (mi-mars à mi-mai et novembre) de manière à assurer une présence de 9h à 13h tous les jours du Lundi au Samedi et pas de présence le dimanche.

### 2.6.3.3 Le maintien du service public

L'adaptation de notre organisation interne et les mesures de protection mises en place nous ont permis d'assurer pleinement le maintien du service auprès des clients.

**Pour garantir le maintien du service public**, SAGS a renforcé, dès le mois de mars 2020, son centre de télé-opérations, et assurer ainsi une réponse client à distance, en dehors des heures de présence des salariés.

### 3. La charte qualité

Nos objectifs en termes de de qualité font l'objet d'une démarche engagée sur l'ensemble de nos sites d'exploitation.

Une grille d'évaluation conçue par SAGS est établie pour chaque parc et pour la voirie pour définir les exigences d'intervention en termes de délais, de quantité et de qualité pour cinq grands thèmes, la surveillance, la sécurité, la propreté, l'accueil, le fonctionnement technique.

Cette grille est jointe en annexe au mémoire d'exploitation.

Le responsable d'exploitation et son adjoint sont responsables du respect de ces critères sur l'ensemble des parcs.

Le contrôle de la qualité comprend quatre volets. :

Le contrôle continu en interne,

- ✓ Le contrôle ponctuel en interne,
- ✓ Le contrôle ponctuel de la collectivité,
- ✓ Le contrôle par l'utilisateur.



Le contrôle continu consiste pour chaque agent à établir un certains nombres de vérifications et contrôles à chaque prise de poste. Ces contrôles sont reportés sur la fiche de travail journalière, contresignée par l'équipe précédente, établissant le niveau des interventions quotidiennes réalisées.

Le contrôle continu interne consiste à vérifier l'ensemble des critères de la grille qualité à termes réguliers (1 fois par trimestre).

Le contrôle de la collectivité quant à lui permet, sur la base de la grille qualité, de juger sur des critères objectifs, le niveau de qualité de service produit

Enfin, un contrôle de satisfaction des usagers est entrepris une fois par semestre pour les abonnés et une fois par an pour les horaires.

Pour les premiers, le contrôle passe par un questionnaire transmis lors du paiement de l'abonnement, le second consiste en un sondage des horaires dans le parking, sur une ou des journées de référence. Les questionnaires sont préalablement soumis pour avis à la collectivité.



## 4. Le développement durable

---

**SAGS est une société familiale, indépendante des grands groupes. Sa stratégie de développement est uniquement axée sur le service et aucun objectif de versement de dividende minimum n'est exigé des actionnaires.**

L'actionnariat de SAGS est stable et composé exclusivement des membres de la famille DIRX.

Cette stabilité nous a permis de développer une véritable politique de développement durable orientée sur ses trois axes.



### Développement durable car social

Les hommes sont au cœur de notre activité de service. Comment parler de valeurs communes, de culture d'entreprise sans mettre au centre de nos préoccupations les questions sociales, les questions du bien-être au travail, les questions environnementales.

Dans notre métier où nos collaborateurs sont répartis sur plus de 20 sites, où nous devons parfois intégrer des salariés venant de groupes concurrents lorsque nous remportons un appel d'offres, le développement d'un esprit d'entreprise demande une attention forte...

Nos actions sont multiples :

- Participation aux œuvres sociales du comité d'entreprises,
- Accompagnements ponctuels de salariés en difficulté à travers des aides financières,
- Reconnaissance individuelle du mérite et règle interne de promotion,
- Amélioration des locaux d'exploitation pour un plus grand confort des agents d'exploitation
- La mise à disposition de logements individuels pour nos salariés saisonniers, ,...
- ...

En 2011, nous avons également expérimenté l'ouverture de 30% du capital de notre filiale marseillaise aux salariés de ce site.

Le personnel de la Ciotat bénéficie des mêmes avantages que les salariés de SAGS.

En outre, il bénéficie d'un accord qui permet de l'intéresser directement aux résultats en matière de qualité de service et de résultat financier.



### Développement durable car citoyen

Notre activité de gestion de service public nous donne le devoir d'être exemplaire par nos engagements.

Nous accordons une attention particulière, dans nos recrutements et dans les évolutions de carrière, au respect de la diversité, à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la place des personnes handicapées.

Nous avons mis en application de nouvelles actions innovantes comme :

- ✓ Sélection de projets avec l'appui financier aux associations dans lesquelles un de nos salariés serait membre du bureau de façon à encourager nos collaborateurs qui s'engagent dans une action collective



et citoyenne (entre 200 et 500€ par an et par collaborateur)



## Développement durable dans une logique écologique

Il y a encore beaucoup à faire, beaucoup à apprendre et à transmettre pour que les questions de défense de l'environnement se diffusent et que des gestes souvent simples deviennent naturels...

Les actions de SAGS sont réelles.

Que ce soit en matière de gestion en faisant l'acquisition de véhicules électriques, en limitant nos consommations d'énergie dans les parkings en systématisant le tri et le recyclage des déchets ou en matière d'exploitation en créant des offres tarifaires pour les véhicules les moins polluants, en développant des services de prêt de vélo en créant des espaces de stationnement pour les 2 roues, SAGS incite ses équipes à agir dans une démarche éco responsable.



### Les objectifs concrets pour LA CIOTAT :

- ✓ Réduire la consommation d'énergie dans les parkings
- Installer des détecteurs de présence et des dispositifs d'asservissement de l'éclairage en fonction de la présence et de la luminosité dans le parking Verdun,
- Remplacement de l'éclairage et des BAES par des éclairage à LED pour objectif de réduire la consommation d'électricité de 30% minimum,
- Assure un entretien permanent de la détection CO et des ventilateurs pour éviter les déclenchements intempestifs,
- ✓ Gestion des déchets
- Assurer le tri systématique des déchets,
- Pour les consommables électriques (batteries, fluos...) et pour les sous ensembles électroniques, reprise systématique par le fournisseur,
- ✓ Les achats
- Intégration d'un critère développement durable dans nos appels d'offres,
- Choix de papier recyclé ou PEFC,
- Choix de produits de nettoyage plus respectueux de l'environnement,
- Négociation avec EDF d'un tarif énergies renouvelables,
- Remplacement progressif des éclairages par des systèmes moins consommateurs d'énergie,
- ✓ Les travaux
- Protocole de gestion des déchets négocié avec les entreprises,,
- Choix de produits « écologiques » dans la mesure du possible...(peintures...)
- ✓ Les services
- Création d'un tarif réduit pour les véhicules électriques (abonnement 70%),



## 5. Plan de Communication

La communication passe par différents supports :

- ✓ La communication permanente : signalétique et information
- ✓ La communication ponctuelle sous forme de « publicité »,

### L'information des usagers

A l'intérieur des parcs, la communication permanente consiste à afficher ce qui est fait. Quelques actions simples seront mises en place :

- Affichage des tarifs en entrée de parc et sur les lieux de paiement
- Affichage du règlement intérieur à proximité de l'accueil
- Affichage des principales règles de fonctionnement de l'ouvrage dans tous les accès piétons
  
- Affichage des règles de qualité de service,

Une information très visible est donnée aux utilisateurs de la cale de mise à l'eau. Une première information est communiquée à l'entrée du parking et une seconde au niveau du bâtiment d'accueil.

### La communication

De manière générale, SAGS peut s'associer à AMP et à la ville pour la réalisation de campagnes de communication globale.

Des campagnes spécifiques au stationnement peuvent également être portées par SAGS dans le cadre d'opérations de promotion, dans tous les cas réalisées en étroite partenariat avec les deux collectivités.





Exemples de visuels de communication :



Les opérations envisagées en 2020 auprès des résidents et riverains pour promouvoir les offres d'abonnements et les solutions de stationnement pour les 2 roues motorisés et les vélos (diffusion de dépliants en boîtes aux lettres, rencontre avec les commerçants et employeurs du quartier...) n'ont pas été entreprises en 2020 au regard du contexte sanitaire et de la saturation du parking Verdun en termes d'abonnés.

Concernant la promotion touristique, les actions de démarchages auprès des hébergeurs et auprès des hôteliers et propriétaires de chambres d'hôtes pour proposer des contrats de commercialisation qui leur permettraient de réserver la place de parking pour leur clientèle n'ont pu être menées à bien des périodes de confinement et fermetures administratives des établissements. Ces actions, menées sur des sites touristiques de montagne comme Val d'Isère et La Plagne avec un grand succès, seront relancées en 2021.

Enfin, nous rencontrerons les acteurs du tourisme (office de tourisme, port ...) de façon que nos offres soient mises en avant sur les sites internet et proposées dans les espaces d'information (notamment pour l'office de tourisme).



Néanmoins, SAGS a par ailleurs poursuivi sa politique de communication « digitale » afin de promouvoir les parkings en gestion sur les sites internet de réservation et notamment sur Google. Cette stratégie de référencement permet de positionner les parkings en tête de recherche sur des moteurs comme Google ou sur des applications telle que Waze.





Notons également que La Ciotat bénéficie de la restructuration du site internet [www.sags.fr](http://www.sags.fr) déployé en juin 2013. Les clients peuvent y retrouver toute l'information relative aux parcs de chacune des villes partenaires, les tarifs et les services particuliers. Ce site internet permet de réserver un abonnement et de payer en ligne son renouvellement.

De plus, un lien direct avec le site internet de la métropole est affiché.

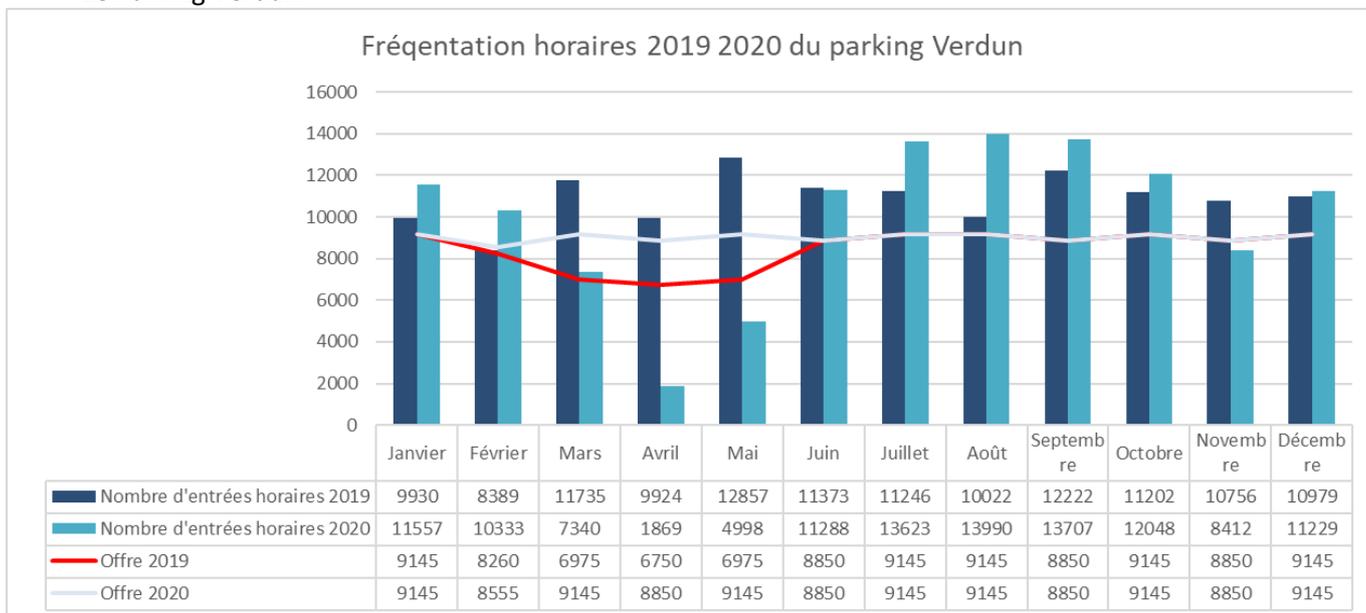


## 6. L'activité et l'économie du service

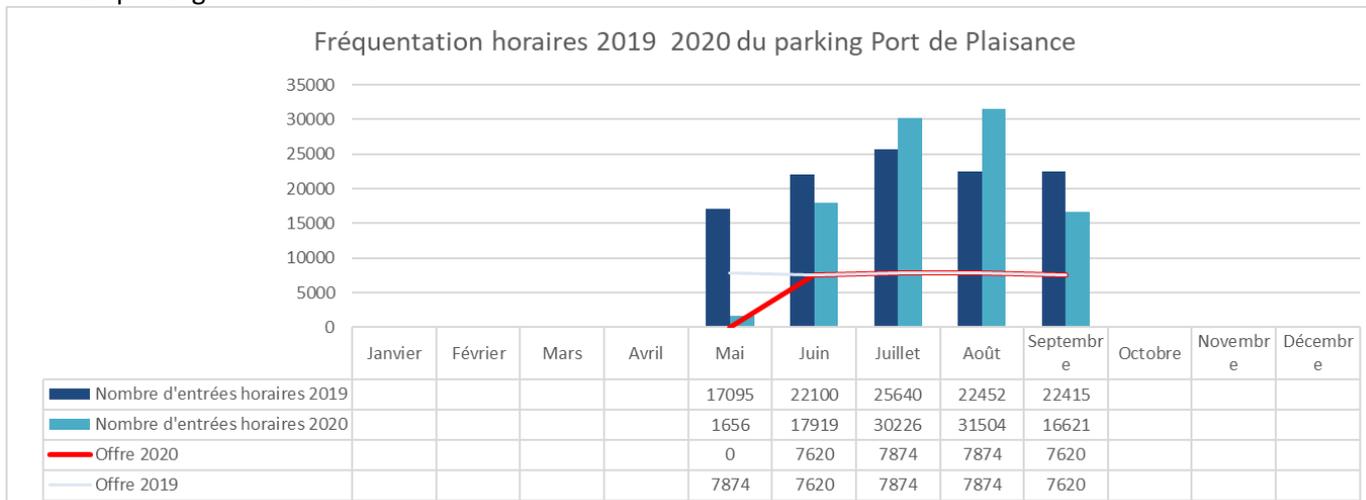
### 6.1. La fréquentation

#### 6.1.1. Fréquentation horaire

##### Le Parking Verdun



##### Le parking Port de Plaisance



	Offre			Nombre d'entrées horaires		
	2020	2019	%	2020	2019	%
Verdun	107 970	101 235	7%	120 394	130 635	-8%
Port de Plaisance	30 988	38 862	-20%	97 926	109 702	-11%
	138 958	140 097		218 320	240 337	

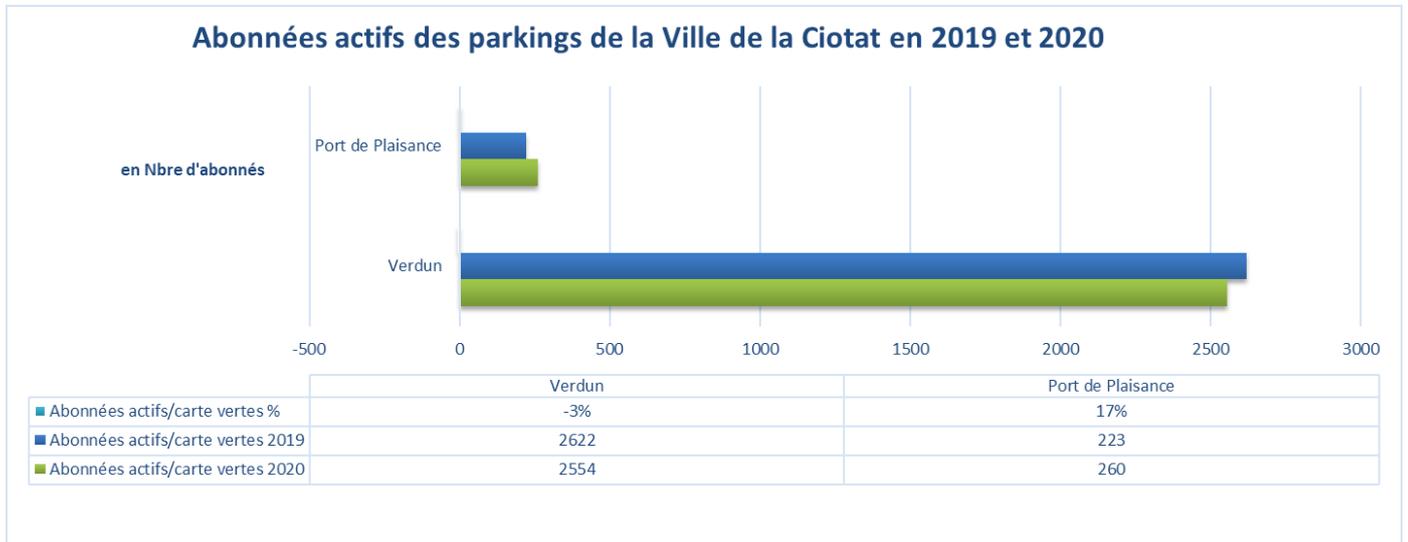
Nous notons une baisse du nombre d'entrée horaires, en lien direct avec les mesures de confinements et aux couvres feu. On observe une iminution du nombre d'entrées par places et par jour en 2020 passant de 130 635 à 120 394 soit moins 8% sur le site de Verdun et de 109702 à 97926 soit moins de 11% sur le site



de Port de Plaisance. Néanmoins, sur les mois de juillet et d'août 2020, le nombre d'entrées horaires et supérieur à 2019

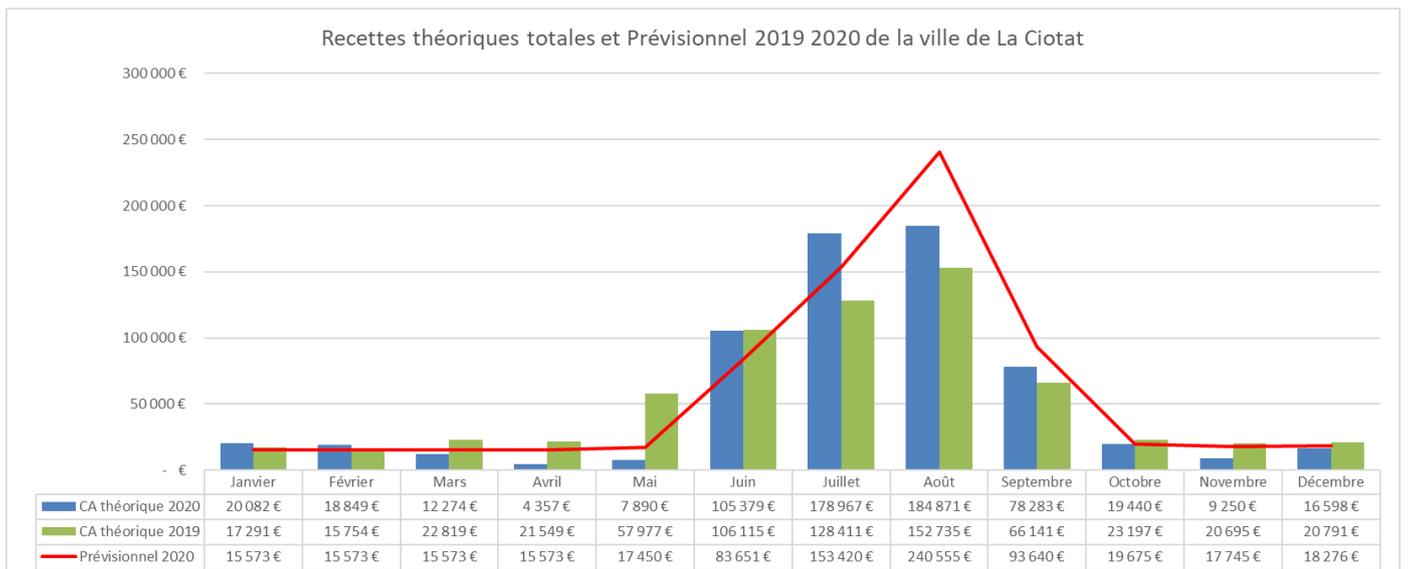
### 6.1.2. Les abonnés

#### Nombre d'abonnés actifs



Sur les deux parkings, le nombre d'abonnés a été maintenus sur les deux parkings malgré le contexte de la crise sanitaire.

### 6.2. Les recettes théoriques TTC

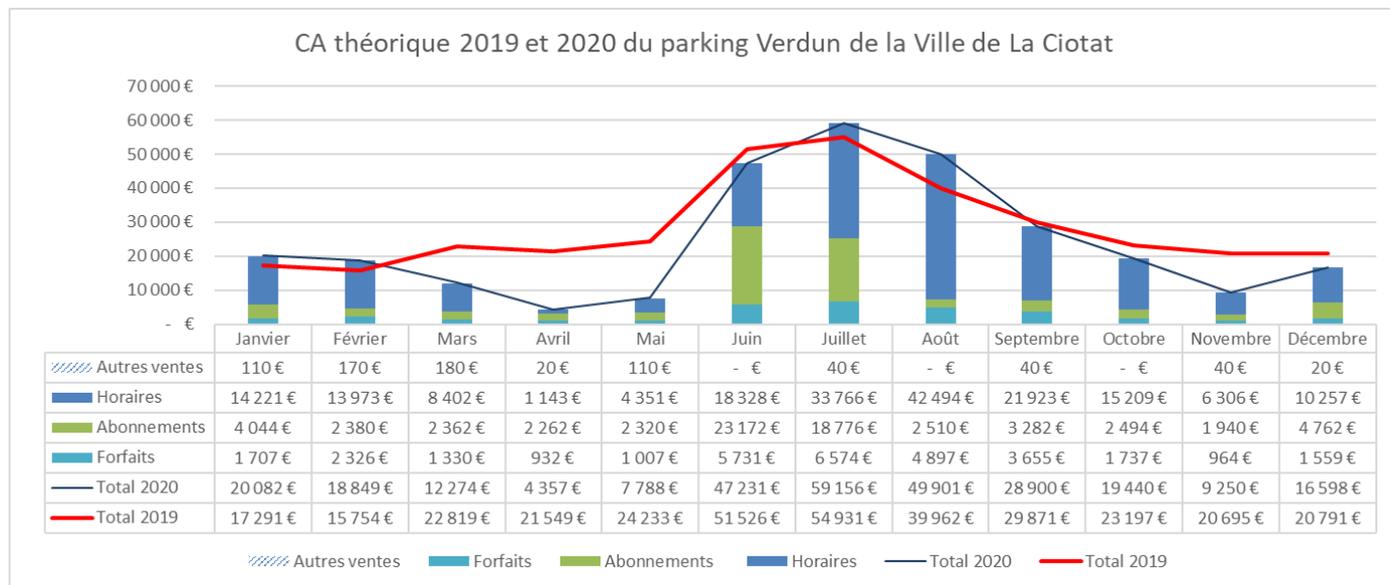


	CA théorique 2020	CA théorique 2019	Prévisionnel 2020
<b>Total</b>	<b>656 240 €</b>	<b>653 474 €</b>	<b>706 702 €</b>



La forte progression de l'activité en période estivale et la fidélité des abonnés tout au long de l'année, en particulier à Verdun, a permis d'atténuer les variations négatives de CA pendant les mois de confinement. Le chiffre d'affaires 2020 global sur les deux parkings en recul par rapport au prévisionnel est stable par rapport à 2019.

### 6.2.1. Parking Verdun

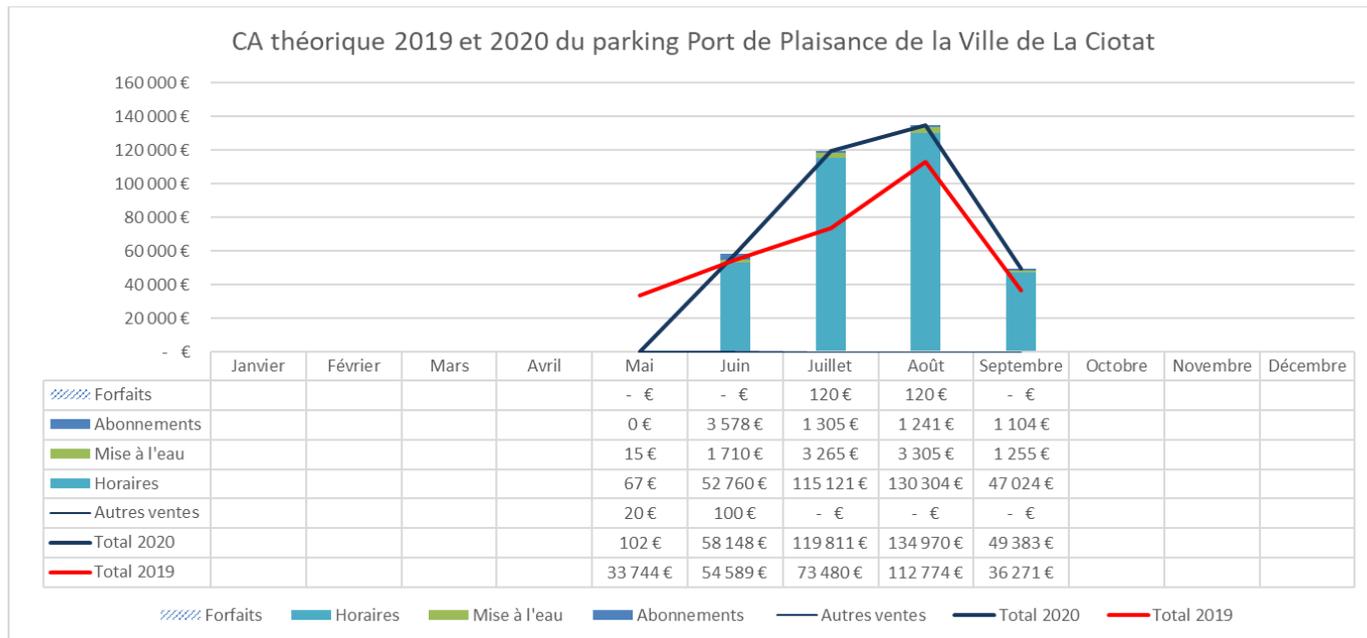


	Horaires	Abonnements	Forfaits	Autres ventes	Total 2020	Total 2019
Cumul	190 373,50	70 304,00	32 419,00	730,00	293 826,50	342 617,40

Nous constatons une baisse du chiffre d'affaires horaire entre 2020 et 2019, et ce, sur la période des 2 confinements (mars avril et novembre)



### 6.2.2. Parking Port de Plaisance



	Horaires	Mise à l'eau	Abonnements	Forfaits	Autres ventes	Total 2020	Total 2019
Cumul	345 275,40	9 550,00	7 228,00	240,00	120,00	362 413,40	310 857,00

Nous constatons une hausse des recettes de près de 17% sur le parking Port de Plaisance surtout en horaires

### 6.3. Les Investissements

#### 6.3.1. Investissements nouveaux

En 2020, des investissements ont été engagés pour un total de 21 599.27 €.

CentreAnalytique	Immo.	Intitulé	Montant HT	Nature d'immobilisation
PORT DE PLAISANCE : 0052	00096000	ATA CAPOTS DE PROTECTION INOX	4 102,00	Vidéo protection
PORT DE PLAISANCE : 0052	00095000	ATA POSE PROTECTION BORNES ET	2 210,00	Vidéo protection
PORT DE PLAISANCE : 0052	00093000	ENEDIS - BRANCHT ELECT PK	1 158,00	Electricité
PORT DE PLAISANCE : 0052	00097000	PSMI PDP AMENAGEMENT LOCAL	4 037,27	Génie civile
VERDUN : 0051	00094000	ATA - 19 01 16 01 - PANNEAU	1 680,00	Vidéo protection
VERDUN : 0051	00098000	GRAVELEC PUB VERDUN POSE	7 174,00	Signalétique
VERDUN : 0051	00037000	PSMI VERDUN TRAVAUX GE	1 238,00	Génie civile
			21 599,27	

#### 6.3.2. Gros entretien et rénovation



Contrat du 01/09/18 au 31/08/28		2018	2019	2020	Cumul 2020
Dot	Dotation 104 000 € /10 ans	3 467,00	10 400,00	10 400,00	24 267,00
Rep					0,00
Rep					0,00
Rep					0,00
Rep					0,00
		<b>3 467,00</b>	<b>10 400,00</b>	<b>10 400,00</b>	<b>24 267,00</b>

DOTATION	(68150000)	3 467,00	10 400,00	10 400,00
REPRISE	(78150000)	0,00	0,00	0,00
<b>PROVISION GER</b>	<b>(15720000)</b>	<b>3 467,00</b>	<b>13 867,00</b>	<b>24 267,00</b>

### 6.3.3. Patrimoine de la délégation

Immobilisations au 31/12/2020	Montant HT	Amor.Antérieur	Amort.Exo.HT	Total Amort.	Val.Résiduelle
<b>PORT DE PLAISANCE : 0052</b>	<b>300 122,75</b>	<b>33 375,50</b>	<b>31 649,00</b>	<b>65 024,50</b>	<b>235 098,25</b>
Barrières automatiques	27 281,36	3 672,00	2 819,00	6 491,00	20 790,36
Bureautique	2 560,03	175,00	285,00	460,00	2 100,03
Coffres Forts	1 211,00	80,00	136,00	216,00	995,00
Electricité	1 158,00	0,00	128,00	128,00	1 030,00
Génie civile	155 051,14	15 137,00	16 548,00	31 685,00	123 366,14
GTC	1 557,00	163,00	158,00	321,00	1 236,00
Jalonnement	14 768,40	2 160,50	1 508,00	3 668,50	11 099,90
Matériel de péage	38 218,07	4 612,00	4 017,00	8 629,00	29 589,07
Mobilier urbain	1 964,04	311,00	198,00	509,00	1 455,04
Obligations réglementaires	850,00	9,00	101,00	110,00	740,00
Réseau informatique VPN	1 892,11	313,00	189,00	502,00	1 390,11
Signalétique	707,37	114,00	71,00	185,00	522,37
Vidéo protection	52 904,23	6 629,00	5 491,00	12 120,00	40 784,23
<b>VERDUN : 0051</b>	<b>600 569,96</b>	<b>46 742,43</b>	<b>59 391,06</b>	<b>106 133,49</b>	<b>494 436,47</b>
AMO	7 309,03	783,00	780,00	1 563,00	5 746,03
Autolaveuse	8 896,00	1 366,00	950,00	2 316,00	6 580,00
Barrières automatiques	3 189,40	437,00	331,00	768,00	2 421,40
Bureautique	1 023,74	70,00	114,00	184,00	839,74
Climatisation	1 920,83	253,00	200,00	453,00	1 467,83
Compteuse de mannaie	1 139,64	260,10	174,96	435,06	704,58
Eclairage	71 437,95	2 433,00	2 257,00	4 690,00	66 747,95
Electricité	19 292,58	1 476,00	2 130,00	3 606,00	15 686,58
Extincteurs	1 991,13	96,00	227,00	323,00	1 668,13
Génie civile	8 516,00	687,83	944,10	1 631,93	6 884,07
Groupes electrogènes	11 764,50	991,00	1 288,00	2 279,00	9 485,50
GTC	25 693,00	2 744,00	2 647,00	5 391,00	20 302,00
Jalonnement	7 348,40	620,50	804,00	1 424,50	5 923,90
Matériel de péage	133 919,66	19 360,00	13 685,00	33 045,00	100 874,66
Obligations réglementaires	4 550,00	231,00	518,00	749,00	3 801,00
Peintures	216 187,50	13 035,00	24 257,00	37 292,00	178 895,50
Réseau informatique VPN	1 892,11	313,00	189,00	502,00	1 390,11
Signalétique	71 283,49	1 437,00	7 535,00	8 972,00	62 311,49
Vidéo protection	3 215,00	149,00	360,00	509,00	2 706,00
<b>Total général</b>	<b>900 692,71</b>	<b>80 117,93</b>	<b>91 040,06</b>	<b>171 157,99</b>	<b>729 534,72</b>

Les investissements ont été financés en capital et par emprunt. Le montant total emprunté s'est élevé à 650 000 euros.



## 6.4. L'excédent Brut d'exploitation

Parc de stationnement : LA CIOTAT	ADMINISTRATION	VERDUN	PORT DE PLAISANCE	31/12/2020	31/12/2019
Société Concessionnaires : SAGS LA CIOTAT					
<i>Montant exprimé en € HT</i>					
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION DE LA DSP</b>					
Recettes voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes horaires	0,00	158 861,56	288 465,96	447 327,52	419 850,78
Recettes Abonnements	0,00	60 474,00	6 580,00	67 054,00	60 179,82
Autres recettes (chèques parkings...)	0,00	27 314,15	8 254,18	35 568,33	54 334,17
Contribution financière de la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Refacturation entretien des espaces communs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des activités annexes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET DU PARC DE STATIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>246 649,71</b>	<b>303 300,14</b>	<b>549 949,85</b>	<b>534 364,77</b>
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revente Materiel	0,00	0,00	1 772,55	1 772,55	0,00
Remboursement assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transfert de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions pour grosses réparations et rénovations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers	9,00	6 274,42	4 463,86	10 747,28	18 933,92
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>9,00</b>	<b>252 924,13</b>	<b>309 536,55</b>	<b>562 469,68</b>	<b>553 298,69</b>
				0,00	0,00
Energie, consommables	280,46	21 291,05	1 129,95	22 701,46	21 133,60
Location	0,00	3 677,03	0,00	3 677,03	0,00
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)	3 116,16	46 222,58	3 460,13	52 798,87	45 731,08
Charges de rénovation	0,00	444,40	15,15	459,55	645,25
Assurances	0,00	3 234,23	1 410,24	4 644,47	5 491,92
Honoraires et autres services extérieurs (dont gardiennage parking)	3 709,98	0,00	0,00	3 709,98	3 703,26
Rémunération du personnel	0,00	92 263,66	33 135,14	125 398,80	136 660,32
Charges Sociales	0,00	26 857,95	7 682,74	34 540,69	38 537,98
Autres charges de personnel	0,00	1 396,22	111,10	1 507,32	436,00
Autres charges de fonctionnement	1 290,01	6 517,48	3 436,16	11 243,65	13 311,78
Contribution éco territoriale	0,00	5 172,00	0,00	5 172,00	4 522,00
Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxes diverses	1 038,00	4 804,61	949,86	6 792,47	16 225,04
Redevance et frais de contrôle pour la délégation	113 654,01	0,00	0,00	113 654,01	141 087,30
Charges de structure (divers)	48 772,28	0,59	0,00	48 772,87	63 900,34
<b>TOTAL DES CHARGES DIRECTES</b>	<b>171 860,90</b>	<b>211 881,80</b>	<b>51 330,47</b>	<b>435 073,17</b>	<b>491 385,87</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-171 851,90</b>	<b>41 042,33</b>	<b>258 206,08</b>	<b>127 396,51</b>	<b>61 912,82</b>

### Etat de passage entre les recettes du CRF et ceux des CRM

Verdun	Horaires	Ventes d'abonnements	Forfaits semaine + Autres ventes	TOTAL
<b>Théorique TTC CRM</b>	<b>190 373,50 €</b>	<b>70 304,00 €</b>	<b>33 149,00 €</b>	<b>293 826,50 €</b>
<b>CA TTC CRF</b>	<b>190 633,87 €</b>	<b>72 568,80 €</b>	<b>32 776,98 €</b>	<b>295 979,65 €</b>
CA HT CRF	158 861,56 €	60 474,00 €	27 314,15 €	246 649,71 €
<b>Ecart</b>	<b>260,37 €</b>	<b>2 264,80 €</b>	<b>-372,02 €</b>	<b>2 153,15 €</b>

Plaisance	Horaires	Ventes d'abonnements	Forfaits semaine + Autres ventes	TOTAL
<b>Théorique TTC CRM</b>	<b>345 275,40 €</b>	<b>7 228,00 €</b>	<b>9 910,00 €</b>	<b>362 413,40 €</b>
<b>CA TTC CRF</b>	<b>346 159,15 €</b>	<b>7 896,00 €</b>	<b>9 905,02 €</b>	<b>363 960,17 €</b>
CA HT CRF	288 465,96 €	6 580,00 €	8 254,18 €	303 300,14 €
<b>Ecart</b>	<b>883,75 €</b>	<b>668,00 €</b>	<b>-4,98 €</b>	<b>1 546,77 €</b>



Les écarts sont dus à des différences entre les recettes théoriques et les encaissements en banque. Certaines recettes sont en attente de dépôts dans les coffres forts ou comme monnaie dans les caisses automatiques des parkings.

## 6.5. Impact de la Covid 19 sur l'Excédent Brut d'exploitation en 2020

### 6.5.1. Impact sur les recettes

La baisse des recettes totales est constatée sur le parking Verdun, passant de 275 850.63 € en 2019 à 246 649.71€ soit 11%

Le parking Port de Plaisance étant ouvert sur la saison estivale, il n'a pas été touché par une baisse de ces recettes.

### 6.5.2. Impact sur les dépenses

La crise sanitaire impacte les dépenses de personnel.

Dans un objectif de réaliser des économies de charges de personnel, plusieurs périodes d'activité partielle ont été activées durant les 2 confinements (1 seul agent maintenu en poste de 9h à 13h 6 jours sur 7 + astreintes) :

La Masse salariale chargée 2020 est de 161 446.81 € contre 175 634.30 € en 2019.

Parc de stationnement :	31/12/2020	31/12/2019	Ecart	%
Rémunération du personnel	125 398,80 €	136 660,32 €	- 11 261,52 €	-8%
Charges Sociales	34 540,69 €	38 537,98 €	- 3 997,29 €	-3%
Autres charges de personnel	1 507,32 €	436,00 €	1 071,32 €	246%
<b>Masse salariales chargées</b>	<b>161 446,81 €</b>	<b>175 634,30 €</b>	<b>- 14 187,49 €</b>	<b>-8%</b>

Montant de l'allocation d'activité partielle pris en charge par l'état : 4889.91 € en 2020



## 6.6. Le résultat d'exercice de la DSP

L'ensemble des montants indiqués sont exprimés en € HT

Parc de stationnement :	LA CIOTAT	31/12/2020	31/12/2019	Liasse Fiscale 2020	Ecart CRF 2020 et Liasse Fiscale 2020
Société Concessionnaires :	SAGS LA CIOTAT				Réaffectation des charges intragroupe
<i>Montant exprimé en € HT</i>					
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION DE LA DSP</b>					
Recettes voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes horaires		447 327,52	419 850,78	447 328,00	-0,48
Recettes Abonnements		67 054,00	60 179,82	67 054,00	0,00
Autres recettes (chèques parkings...)		35 568,33	54 334,17	35 568,00	0,33
Contribution financière de la collectivité		0,00	0,00		0,00
Refacturation entretien des espaces communs		0,00	0,00		0,00
Produits des activités annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET DU PARC DE STATIONNEMENT</b>		<b>549 949,85</b>	<b>534 364,77</b>	<b>549 950,00</b>	<b>-0,15</b>
Subvention d'Exploitation		0,00	0,00		0,00
Revente Materiel		1 772,55	0,00	0,00	1 772,55
Remboursement assurance		0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions et transfert de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
Reprises sur provisions pour grosses réparations et rénovations		0,00	0,00	0,00	0,00
Produits divers		10 747,28	18 933,92	10,00	10 737,28
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>562 469,68</b>	<b>553 298,69</b>	<b>549 960,00</b>	<b>12 509,68</b>
Energie, consommables		22 701,46	21 133,60	280,00	22 421,46
Location		3 677,03	0,00	3 677,00	0,03
Entretien, maintenance et réparations (dont nettoyage parking)		52 798,87	45 731,08	241 913,00	-189 114,13
Charges de rénovation		459,55	645,25	0,00	459,55
Assurances		4 644,47	5 491,92	-86,00	4 730,47
Honoraires et autres services extérieurs (dont gardiennage parking)		3 709,98	3 703,26	3 710,00	-0,02
Rémunération du personnel		125 398,80	136 660,32	0,00	125 398,80
Charges Sociales		34 540,69	38 537,98	0,00	34 540,69
Autres charges de personnel		1 507,32	436,00	0,00	1 507,32
Autres charges de fonctionnement		11 243,65	13 311,78	4 699,00	6 544,65
Contribution éco territoriale		5 172,00	4 522,00	5 172,00	0,00
Taxes foncières		0,00	0,00		0,00
Taxes diverses		6 792,47	16 225,04	1 038,00	5 754,47
Redevance et frais de contrôle pour la délégation		113 654,01	141 087,30	113 654,00	0,01
Charges de structure (divers)		48 772,87	63 900,34	48 774,00	-1,13
<b>TOTAL DES CHARGES DIRECTES</b>		<b>435 073,17</b>	<b>491 385,87</b>	<b>422 831,00</b>	<b>12 242,17</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>127 396,51</b>	<b>61 912,82</b>	<b>127 129,00</b>	<b>267,51</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>					0,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations		91 042,41	61 842,93	90 775,00	267,41
Annuité d'investissement		0,00	0,00		0,00
Dotations aux provisions sur charges à répartir		0,00	0,00		0,00
Dotations aux provisions pour grosses réparations		0,00	0,00		0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges		10 400,00	10 400,00	10 400,00	0,00
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		<b>101 442,41</b>	<b>72 242,93</b>	<b>101 175,00</b>	<b>267,41</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>536 515,58</b>	<b>563 628,80</b>	<b>524 006,00</b>	<b>12 509,58</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION DE LA DSP</b>		<b>25 954,10</b>	<b>-10 330,11</b>	<b>25 954,00</b>	<b>0,10</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					0,00
Produits financiers sur les flux de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					0,00
Charges financières sur les flux de l'exercice		7 639,67	7 232,81	7 640,00	-0,33
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-7 639,67</b>	<b>-7 232,81</b>	<b>-7 640,00</b>	<b>0,33</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					0,00
Produits exceptionnels sur opération de gestion		5 820,15	0,00	5 820,00	0,15
Produits exceptionnels sur opération en capital		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					0,00
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		1 526,00	0,00	1 526,00	0,00
Charges exceptionnelles sur opération en capital		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>4 294,15</b>	<b>0,00</b>	<b>4 294,00</b>	<b>0,15</b>
<b>RESULTAT D'EXERCICE DE LA DSP</b>		<b>22 608,58</b>	<b>-17 562,92</b>	<b>22 608,00</b>	<b>0,58</b>
<b>IMPOTS S/LES BENEFICES</b>		<b>9 136,00</b>	<b>282,00</b>	<b>9 136,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>13 472,58</b>	<b>-17 844,92</b>	<b>13 472,00</b>	<b>0,58</b>

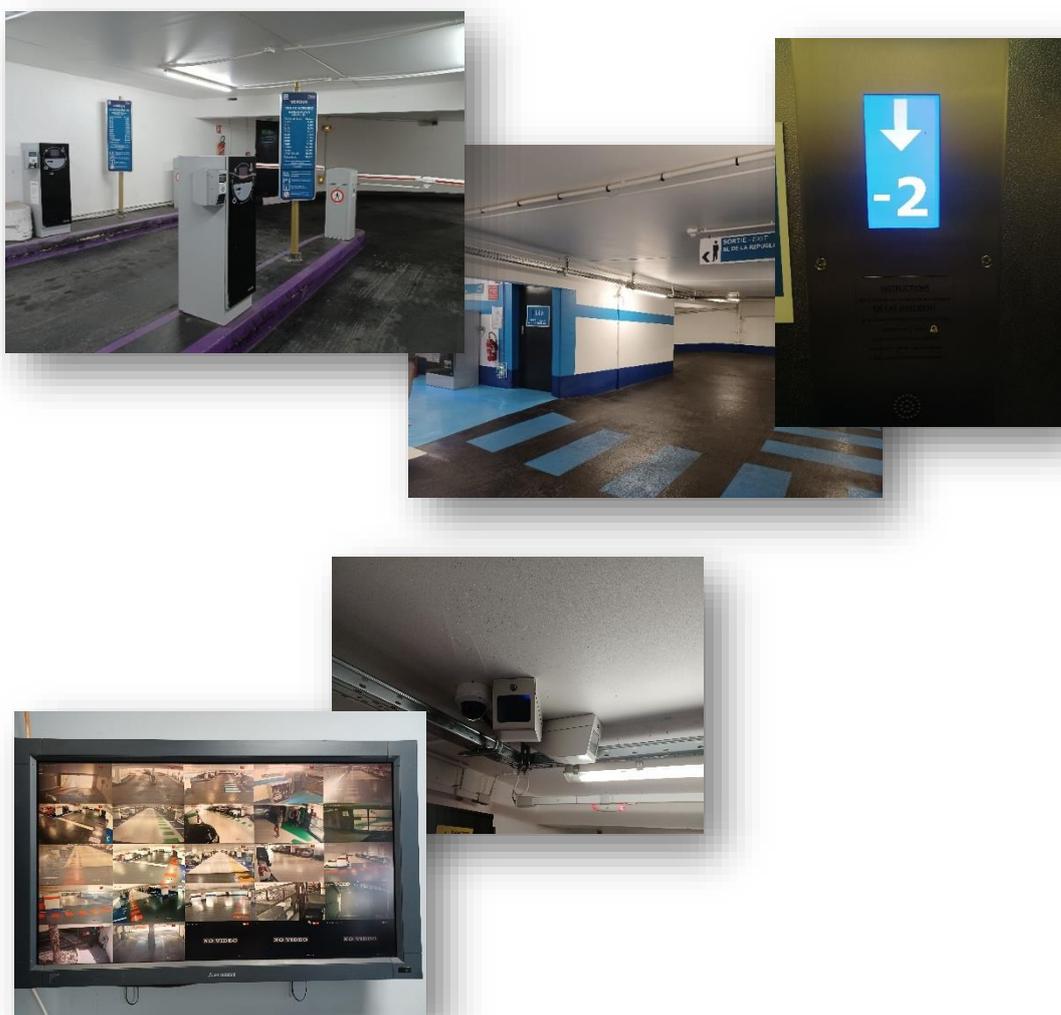


## 7. Conclusions

Bien que largement marquée par la crise sanitaire, les niveaux de fréquentation et de recettes des parcs Verdun et Port de Plaisance ont été préservés par rapport à l'exercice 2019.

En effet, bien que les mois de Mars à Mai aient été fortement pénalisés par les différentes mesures gouvernementales, les mois de Juin, Juillet, Août et Septembre ont permis de rattraper les recettes globales.

Malgré le contexte, les travaux prévus, et concernant principalement la vidéo surveillance et la signalétique du parc Verdun, ont été menés à bien.





Sur l'année 2021, les travaux suivants vont être réalisés :

- Parking Verdun :
  - Création d'une place PMR au parking Verdun près de la sortie place Esquiros niveau -2 (demande Métropole).
  - Prise en charge des travaux de mise en conformité accessibilité de l'ascenseur ainsi que le remplacement du sol.
  
- Parking Port de Plaisance :
  - Création d'un espace grillagé devant le local d'exploitation ayant deux objectifs (éviter le squat et création d'un espace de rangement sécurisé).
  - Mise en place d'un gabarit de hauteur sur la sortie VL suite à plusieurs accrochages de la borne par des véhicules avec remorques empruntant cette voie qui n'est pas adaptée.
  - Mise en place d'un sens de circulation sur le parking (panneaux directionnels et réfection du fléchage au sol).

# COMPTE RENDU ANNUEL 2020

AIX MARSEILLE  
PROVENCE  
DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC

LA CIOTAT

Compléments au CRA

15.09.2021

SAGS LA CIOTAT



Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

Pour donner suite à la séance de présentation du Compte Rendu Annuel le 7 septembre dernier, nous avons le plaisir de vous faire suivre les éléments complémentaires demandés qui seront intégrés aux prochaines éditions :

**1. La liasse fiscale avec le bilan et flux de trésorerie : cf. doc 1 Liasse Fiscale 2020 ;**

**2. Les recettes générées par la Cale de mise à l'eau (CA et nombre d'opérations) :**

L'ouverture du Port de Plaisance à compter de fin mai a contribué à une baisse relative de l'activité « Mise à l'eau » sur l'ensemble de la saison de 3% en nombre d'opérations et de 8% en termes de recettes. Néanmoins, on observe une hausse de 7,4% des opérations sur les mois communs d'exploitation en 2020 en regard de 2019 (de juin à septembre) portant le nombre moyen de mises à l'eau quotidien à 15,6.

La recette moyenne est relativement stable et passe de 5,29 € en 2019 à 5,01 € en 2020.

Port de Plaisance	Mise à l'eau						
	Nb forfaits facturés *						
	05	06	07	08	09	Total	évolution N/N-1
2018	20	344	0	0	0	364	
2019	194	409	622	571	173	1969	441%
2020	0	342	653	661	251	1907	-3%
Moyenne / année SAGS	97	375,5	637,5	616	212	1938	
	Recettes forfaits facturées en € TTC *						
	05	06	07	08	09	Total	évolution N/N-1
	05	06	07	08	09	Total	évolution N/N-1
2018	100,00 €	1 720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 820,00 €	
2019	1 350,00 €	2 235,00 €	3 110,00 €	2 855,00 €	865,00 €	10 415,00 €	472%
2020	15,00 €	1 710,00 €	3 265,00 €	3 305,00 €	1 255,00 €	9 550,00 €	-8%
Moyenne / année SAGS	682,50 €	1 972,50 €	3 187,50 €	3 080,00 €	1 060,00 €	9 982,50 €	

\* service mis en œuvre de mai à septembre uniquement

**3. La ventilation des abonnés (CA par type d'abonnement)**

Le nombre moyen de mensualités actives en 2020 est en recul de 2% en 2020 en regard de 2019 avec une baisse des recettes associées de l'ordre de 9% principalement du fait des abonnements Semestriels Résident et Standard

mensuels, produits pour lesquels les recettes enregistrées reculent respectivement de 63% et 28%).

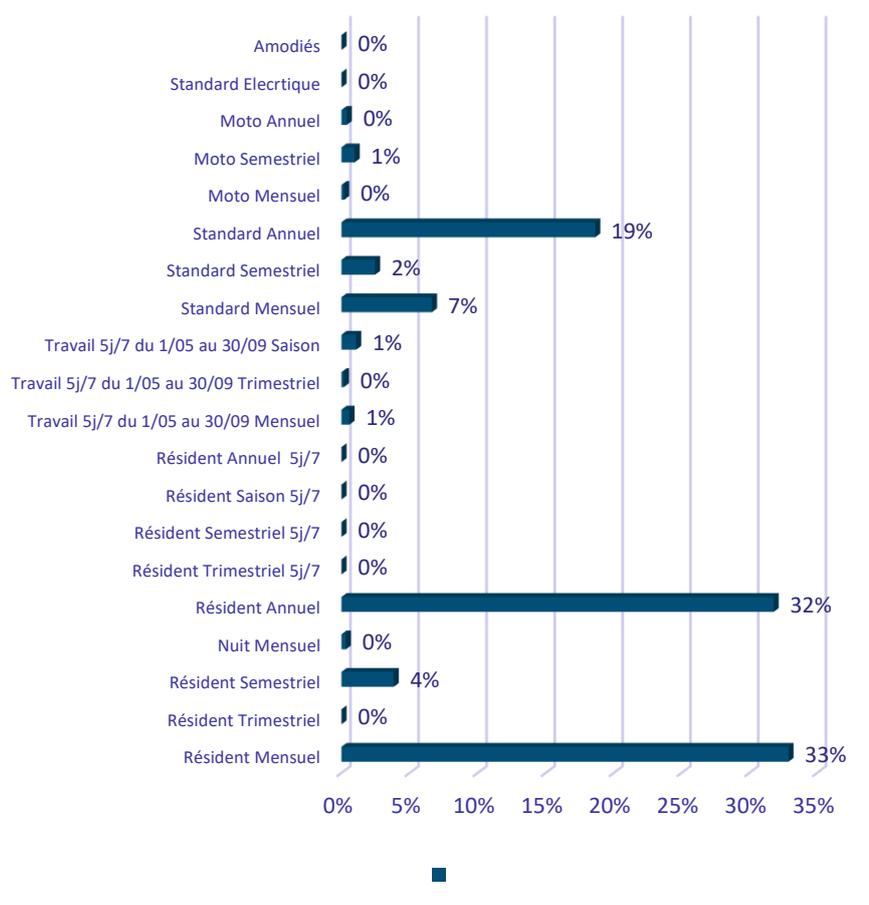
Répartition des abonnements actifs par produit et par CA	Verdun		Port de Plaisance		Total Abonnements actifs (nb mensualités)		écart 2020-2019
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	
Résident Mensuel	587	544	61	105	648	649	0%
Résident Trimestriel	0	0	3	0	3	0	-100%
Résident Semestriel	140	90	71	12	211	102	-52%
Nuit Mensuel	0	0	8	31	8	31	288%
Résident Annuel	740	773	0	0	740	773	4%
Résident Trimestriel 5j/7	0	0	0	0	0	0	0%
Résident Semestriel 5j/7	0	0	0	0	0	0	0%
Résident Saison 5j/7	0	0	0	0	0	0	0%
Résident Annuel 5j/7	0	0	0	0	0	0	0%
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Mensuel	0	0	3	30	3	30	900%
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Trimestriel	0	0	3	9	3	9	200%
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Saison	0	0	85	44	85	44	-48%
Standard Mensuel	142	104	0	0	142	104	-27%
Standard Semestriel	42	42	0	0	42	42	0,00%
Standard Annuel	360	331	0	0	360	331	-8%
Moto Mensuel	7	4	0	0	7	4	-43%
Moto Semestriel	12	55	0	0	12	55	358%
Moto Annuel	4	11	0	0	4	11	175%
Standard Electrique	0	0	0	0	0	0	0%
Amodiés	588	600	0	0	588	600	0%
<b>Total annuel</b>	<b>2622</b>	<b>2554</b>	<b>234</b>	<b>231</b>	<b>2856</b>	<b>2785</b>	<b>-2%</b>
Répartition du CA abonnements par Produit	Verdun		Port de Plaisance		Total CA Abonnements		écart 2020-2019
	CA 2019	CA 2020	CA 2019	CA 2020	2019	2020	
Résident Mensuel	22 800,00 €	21 040,00 €	2 440,00 €	4 200,00 €	25 240,00 €	25 240,00 €	0%
Résident Trimestriel			120,00 €		120,00 €	0,00 €	-100%
Résident Semestriel	5 184,00 €	2 376,00 €	2 850,00 €	570,00 €	8 034,00 €	2 946,00 €	-63%
Nuit Mensuel			64,00 €	248,00 €	64,00 €	248,00 €	288%
Résident Annuel	25 200,00 €	24 400,00 €			25 200,00 €	24 400,00 €	-3%
Résident Trimestriel 5j/7					0,00 €	0,00 €	0%
Résident Semestriel 5j/7					0,00 €	0,00 €	0%
Résident Saison 5j/7					0,00 €	0,00 €	0%
Résident Annuel 5j/7					0,00 €	0,00 €	0%
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Mensuel			60,00 €	450,00 €	60,00 €	450,00 €	650%
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Trimestriel			45,00 €	135,00 €	45,00 €	135,00 €	200%
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Saison			1 275,00 €	825,00 €	1 275,00 €	825,00 €	-35%
Standard Mensuel	7 050,00 €	5 100,00 €			7 050,00 €	5 100,00 €	-28%
Standard Semestriel	1 890,00 €	1 890,00 €			1 890,00 €	1 890,00 €	0,00%
Standard Annuel	14 616,00 €	14 304,00 €			14 616,00 €	14 304,00 €	-2%
Moto Mensuel	210,00 €	150,00 €			210,00 €	150,00 €	-29%
Moto Semestriel	248,00 €	744,00 €			248,00 €	744,00 €	200%
Moto Annuel	300,00 €	300,00 €			300,00 €	300,00 €	0%
Standard Electrique					0,00 €	0,00 €	0%
Amodiés					0,00 €	0,00 €	0%
<b>Total annuel</b>	<b>77 498,00 €</b>	<b>70 304,00 €</b>	<b>6 854,00 €</b>	<b>6 428,00 €</b>	<b>84 352,00 €</b>	<b>76 732,00 €</b>	<b>-9%</b>

A l'instar de 2019, les abonnements « Résident » et « Standard » représentent quasiment la totalité de la recette Abonnement (96% en 2020 et 98% en 2019) ; les abonnements

« Résident Mensuel », « Résident Annuel » et « Standard Annuel » constituent le top 3 des abonnements vendus et génèrent à eux seuls 84% de la recette Abonnements en 2020 contre 77% en 2019.

Répartition de la recette théorique Abonnements 2020 par produit	Mensualités actives	CA théorique	Poids dans la recette Abonnement
Résident Mensuel	649	25 240,00 €	32,89%
Résident Annuel	773	24 400,00 €	31,80%
Standard Annuel	331	14 304,00 €	18,64%
Standard Mensuel	104	5 100,00 €	6,65%
Résident Semestriel	102	2 946,00 €	3,84%
Standard Semestriel	42	1 890,00 €	2,46%
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Saison	44	825,00 €	1,08%
Moto Semestriel	55	744,00 €	0,97%
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Mensuel	30	450,00 €	0,59%
Moto Annuel	11	300,00 €	0,39%
Nuit Mensuel	31	248,00 €	0,32%
Moto Mensuel	4	150,00 €	0,20%
Travail 5j/7 du 1/05 au 30/09 Trimestriel	9	135,00 €	0,18%
Résident Trimestriel	0	0,00 €	0,00%
Résident Trimestriel 5j/7	0	0,00 €	0,00%
Résident Semestriel 5j/7	0	0,00 €	0,00%
Résident Saison 5j/7	0	0,00 €	0,00%
Résident Annuel 5j/7	0	0,00 €	0,00%
Standard Electrique	0	0,00 €	0,00%
Amodiés	600	0,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>2785</b>	<b>76 732,00 €</b>	<b>100%</b>

## Répartition de la Recette Théorique Abonnement 2020 par produit



### 4. Focus sur la redevance (compilation)

Depuis le début du contrat, la redevance annuelle versée à la Collectivité se décompose comme suit :

	2018	2019	2020	Cumul DSP
<b>Actualisation RODP : +2% par an</b>	<b>exercice 2018 *</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>	
Redevance Occupation Domaine Public	31 644,00 €	51 000,00 €	52 020,00 €	184 664,00 €
<i>taux d'actualisation</i>		1,0141	1,0214	
Occupation local commercial	2 278,00 €	3 650,76 €	3 677,03 €	13 205,79 €
Redevance fixe (base 10 000 € de 2020 à 2024 inclus)	41 137,00 €	65 916,50 €	10 213,98 €	182 267,48 €
<b>CA en € HT</b>	<b>365 911,15 €</b>	<b>555 649,77 €</b>	<b>549 949,85 €</b>	<b>1 471 510,77 €</b>
<b>Seuil de déclenchement CA en € HT pour Redevance Complémentaire</b>	<b>335 424,66 €</b>	<b>530 000,00 €</b>	<b>490 270,93 €</b>	
<b>Ecart CA réel / Seuil de déclenchement</b>	<b>30 486,49 €</b>	<b>25 649,77 €</b>	<b>59 678,92 €</b>	<b>115 815,18 €</b>
<b>Redevance complémentaire (80% dépassement objectif de CA)</b>	<b>24 389,00 €</b>	<b>20 520,00 €</b>	<b>47 743,00 €</b>	<b>92 652,00 €</b>
<b>Total Redevance SAGS</b>	<b>99 448,00 €</b>	<b>141 087,26 €</b>	<b>113 654,01 €</b>	<b>354 189,27 €</b>

\* exercice sur 7,5 mois

## **5. Les précisions sur les gratuités : compléments sur la gratuité**

Le nombre de sorties gratuites doublent entre 2019 et 2020 du fait,  
- d'une part de l'extension de la gratuité de 30 à 60 minutes le 1<sup>er</sup> janvier 2020,  
Et d'autre part de la progression des stationnements de courte durée (jusqu'à 30 minutes) en particulier sur le parking Port de Plaisance.  
Elles concernent ainsi 102 841 sorties en 2020 contre 52 795 en 2019.

L'extension de la gratuité représente en 2020 une perte de recettes directe de plus de 43 K€ sur l'année 2020 (*sur la base de la tarification 2019 actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2020*).

VERDUN 2020 1h gratuite					
	Sorties gratuites	15'	30'	45'	1h
janv-20	6662	1299	2476	1535	1351
févr-20	5723	1048	1928	1467	1280
mars-20	4554	853	1656	1193	851
avr-20	1437	265	522	403	247
mai-20	3378	528	1099	993	758
juin-20	6019	1027	1881	1712	1400
juil-20	5810	880	1776	1679	1476
août-20	5356	784	1644	1478	1450
sept-20	7672	1335	2770	1926	1641
oct-20	7067	1282	2447	1818	1520
nov-20	6364	1541	2327	1434	1062
déc-20	7980	1532	2721	2007	1720
Total	68022	12376	23246	17644	14755

VERDUN 2019 30' gratuite					
MOIS	Sorties gratuites	15'	30'	45'	1h
janv-19	4103	1483	2620	1537	962
févr-19	3061	1095	1966	1264	1092
mars-19	4199	1654	2545	1580	1260
avr-19	3099	1164	1935	1348	1131
mai-19	5578	1891	3687	2254	1815
juin-19	3637	1265	2372	1575	1261
juil-19	2612	908	1704	939	999
août-19	2071	720	1351	745	792
sept-19	4223	1446	2777	1667	1329
oct-19	3768	1328	2440	1507	1275
nov-19	3975	1383	2592	1476	1246
déc-19	4733	1607	3126	2021	1555
Total	45059	15945	29114	17913	14716

Port de Plaisance 2020 1h GRATUITE					
	Sorties gratuites	15'	30'	45'	1h
janv-20					
févr-20					
mars-20					
avr-20					
mai-20					
juin-20	6535	3114	1371	993	1058
juil-20	10506	4947	2118	1663	1778
août-20	10281	4684	1906	1768	1922
sept-20	7497	3064	1472	1444	1517
oct-20					
nov-20					
déc-20					
Total	34819	15809	6867	5868	6275

PDP 2019 30' GRATUITE					
MOIS	Sorties gratuites	15'	30'	45'	1h
janv-19					
févr-19					
mars-19					
avr-19					
mai-19	1192	814	378	245	250
juin-19	1561	1063	498	310	312
juil-19	1852	1248	604	405	416
août-19	2027	1366	661	443	455
sept-19	1104	736	368	263	279
oct-19					
nov-19					
déc-19					
Total	7736	5228	2508	1667	1711

Tous parcs					
2020 Sorties gratuites Total	102841	28186	30113	23512	21030

Tous parcs					
2019 Sorties gratuites Total	52795	21173	31622	19581	16427

**Passage de 30 MN à 60 MN gratuites - Estimation de la perte de recettes**

Tarifs 2019		gratuit	gratuit	0,60 €	1,20 €
Tarifs 2020		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<i>Tarifs 2019 actualisés 2020 base calcul</i>		gratuit	gratuit	<b>0,70 €</b>	<b>1,30 €</b>
Recettes estimées 2020 de 31 à 60 mn maintenues payantes		0,00 €	0,00 €	16 458,61 €	27 338,89 €
<b>Perte de recettes Horaires 31 à 60' en € TTC - année 2020</b>					<b>43 797,50 €</b>

**30 MN gratuites**

Tarifs 2019		gratuit	gratuit	0,60 €	1,20 €
Tarifs 2020		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Recettes 2019 de 31 à 60 MN				11 748,31 €	19 712,68 €
<b>Recettes horaires 31 à 60' 2019</b>					<b>31 460,99 €</b>

**6. Les informations sur le GER (gros entretien renouvellement) et les investissements : montant des investissements de l'année et leur détail, cumul et suivi par rapport au compte prévisionnel de GER.**

	Contrat du 01/09/18 au 31/08/28		2 018,00	2 019,00	2 020,00	Cumul au 31/12/2020
Dot	Dotation 104 000 € /10 ans		3 467,00	10 400,00	10 400,00	24 267,00
Rep						0,00
Rep						0,00
Rep						0,00
Rep						0,00
			3 467,00	10 400,00	10 400,00	24 267,00

DOTATION	(68150000)		3 467,00	10 400,00	10 400,00
REPRISE	(78150000)		0,00	0,00	0,00
PROVISION GER	(15720000)		3 467,00	13 867,00	24 267,00

Plusieurs opérations de maintenance en 2020 concernent des renouvellements de matériels non prévus et feront l'objet de reprises de dotations en 2021 à hauteur de 16 902,53 € HT. Ces dépenses sont aujourd'hui enregistrées en charges au titre de l'exercice 2020 et sont décrites au point suivant.

## 7. Information sur la maintenance curative et l'entretien : fournir le montant et détail.

Les principales opérations de maintenance curative et préventive mises en œuvre en 2020 sont ventilées comme suit :

TYPE MATERIEL	PRESTATIRE	DATE COMMANDE	MONTANT HT	MOTIF INTERVENTION
ECLAIRAGE	ATA	23/01/2020	385,00 €	REPLACEMENT DE 8 POINTS D'ECLAIRAGE
AUTOLAVEUSE	PRODIM	15/01/2020	730,01 €	REPARATION AUTOLAVEUSE
PANNEAU JALONNEMENT	MICHAT	24/04/2020	850,00 €	MODIFICATION PARAMETRAGE EXPORT DE DONNEES
PEAGE	ORBILITY	28/04/2020	418,00 €	REPLACEMENT LECTEUR PROXIMITE HS
DIVERS	BP ASSAINISSEMENT	29/04/2021	400,00 €	DEBOUCHAGE EVACUATION LOCAL EXPLOIT PLAISANCE
DIVERS	PSMI	29/04/2020	620,00 €	REPLACEMENT CUMULUS VERDUN
PORTAIL	ACE AUTOMATISME	14/05/2020	8 297,00 €	REPLACEMENT PORTAIL ENTREE SUITE SINISTRE
DIVERS	BARON ANTOINE	29/06/2020	852,00 €	MODIFICATION SUR CUMULS ET WC LOCAL EXPLOIT PLAISANCE
DIVERS	SEMAIRE	27/07/2020	390,00 €	DEBOUCHAGE EVACUATION LOCAL EXPLOIT PLAISANCE
PANNEAU JALONNEMENT	MICHAT	31/07/2020	345,00 €	REPLACEMENT BATTERIES PANNEAUX PLAISANCE
EXTINCTEURS	DESAUTEL	11/08/2020	715,45 €	REPLACEMENT EXTINCTEURS
AUTOLAVEUSE	PRODIM	11/09/2020	1 620,51 €	REPLACEMENT MOTEUR HS
AUTOLAVEUSE	PRODIM	01/10/2020	149,90 €	REPLACEMENT INTERRUPTEUR AUTOLAVEUSE
VIDEO	ATA	11/09/2020	470,00 €	REPLACEMENT CAMERA HS
PORTES	ATA	04/11/2020	395,50 €	REPLACEMENT BOUTONS TEMPORISES OUVERTURE DES PORTES
PORTAIL VERDUN	ATA	19/11/2020	125,00 €	INTERVENTION PORTAIL
DIVERS	PRODIM	07/11/2020	391,12 €	MISE EN PLACE DE POUBELLES PARKING VERDUN
PEAGE	ORBILITY	31/12/2020	675,07 €	REPLACEMENT AVANCE COUPE BORNE ENTREE
<b>Sous-total Charges directes</b>			<b>17 829,56 €</b>	
ASCENSEUR	SGA	16/10/2020	5 955,00 €	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE - GER FACT 2021
VIDEO	ATA	05/03/2020	470,00 €	MISE EN PLACE CAMERA ASCENSEUR
PEAGE	ORBILITY	07/04/2020	4 039,03 €	DEPLACEMENT SERVEUR PDP A VERDUN
PEAGE	ORBILITY	10/04/2020	1 096,00 €	REPLACEMENT PC CAISSE MANUELLE VERDUN
DIVERS	PSMI	29/04/2020	795,00 €	MISE EN PLACE D'UN GABARIT ENTREE VERDUN
EXTRACTEUR	VOLTIS	19/05/2020	2 327,50 €	REPLACEMENT MOTEUR INSUFLEATEUR HS
ASCENSEUR	SGA	18/08/2020	2 220,00 €	LEVEE DES RESERVES BUREAU DE CONTROLES
TGBT	ATA	04/08/2020	3 577,00 €	REPLACEMENT DISJONCTEUR GENERAL HS
<b>Sous-total Charges à soumettre à la reprise de dotations GER en 2021</b>			<b>16 902,53 €</b>	
Contrôles réglementaires SSI EXTINCTEURS ET COLONNES			1 343,23 €	
Contrôles ascenseurs			1 652,00 €	
Contrôles syst désenfumage et électricité			1 573,33 €	
<b>Sous-total Charges Contrôles règlementaires 2021</b>			<b>4 568,56 €</b>	
<b>total 2020</b>			<b>39 300,65 €</b>	

## 8. Relation client : demandes et réclamations des usagers. Réponses communiquées aux demandes.

Les clients utilisent principalement le site internet pour faire part de remarques ou réclamations. En 2020, on enregistre 120 messages : naturellement, les 2/3 pendant la saison d'été (mai à septembre), au plus fort des mois d'activité des sites et concernent, pour 70% d'entre eux le parking Verdun. Ils concernent avant tout des demandes d'abonnement.

Sur 2020, seul 1 contact clients peut être enregistré au titre des réclamations quant à la tarification pour Ticket Perdu.

### Répartition mensuelle des demandes clients 2020 via le site internet

2020	Port de Plaisance		Verdun		Total	
janv	1	1%	1	1%	2	2%
févr	2	2%	5	4%	7	6%
mars	3	3%	6	5%	9	8%
avr	1	1%	2	2%	3	3%
mai	6	5%	7	6%	13	11%
juin	10	8%	15	13%	25	21%
juil	5	4%	16	13%	21	18%
août	5	4%	6	5%	11	9%
sept	1	1%	9	8%	10	8%
oct	3	3%	4	3%	7	6%
nov	1	1%	6	5%	7	6%
déc		0%	5	4%	5	4%
<b>Total général</b>	<b>38</b>	<b>32%</b>	<b>82</b>	<b>68%</b>	<b>120</b>	

*Un état de suivi est mis en place à partir de 2021 pour enregistrer les éventuels courriers et réclamations en face à face sur site.*

## 9. Les obligations de sécurité : points de contrôles réglementaires et préventifs réalisés dans l'année ou les années précédentes (Incendies Ssi/DSF, moyens de secours, pompes, ascenseurs, péages...)

Les contrôles règlementaires menés en 2020 sont détaillés ci-après :



La Ciotat  
Verdun et Plaisance  
31/12/2020

## TABLEAU DE SUIVI DES INTERVENTIONS CONTRACTUELLES

Bilan  
31/12/20

TYPE MATÉRIEL	PRESTATAIRE	FREQUENCE ANNUELLE		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
SSI (SDI et/ou CMSI)	DELTA SERTEC	1	Date prévue Date d'intervention										07/10/20		
Désenfumage	ALPES CONTROLES	1	Date prévue Date d'intervention						24/06/20						
Portes coupe-feu et rideaux irrigués	ACE AUTOMATISME	1	Date prévue Date d'intervention												10/12/20
Extincteurs / colonnes sèches	DESAUTEL	1 extinct 1 cs	Date prévue Date d'intervention		12/02/20				26/06/20						
Sprinkler			Date prévue Date d'intervention												
Appareil de contrôle de la teneur en CO et/ou NO	DRÄGER	1	Date prévue Date d'intervention									02/09/20			
Groupe électrogène	BES	2	Date prévue Date d'intervention		05/02/20									04/11/20	
Ascenseur(s)	SGA	9	Date prévue Date d'intervention		25/02/20	25/03/20	17/04/20		08/06/20	24/07/20	20/08/20		08/10/20	17/11/20	29/12/20
Vérification annuelle ascenseur	ALPES CONTROLES	1	Date prévue Date d'intervention						08/06/20						
Contrôle technique quinquennal ascenseur	ALPES CONTROLES	1	Date prévue Date d'intervention						08/06/20						
Portails et portes automatiques	ACE AUTOMATISME	2	Date prévue Date d'intervention												10/12/20
Pompes de relevage	SIEMP		Date prévue Date d'intervention											27/11/20	



**10. Sécurité et sûreté : le détail des expulsions, actes de vandalisme, agressions constatés sur l'exercice et les modalités d'encadrement et de réponse prises.**

Aucun évènement n'est enregistré au titre de l'exercice 2020.

INDICATEURS RH LA CIOTAT - ETP Moyen annuel par poste

Numero	Nom	Prenom	Sexe	Site de rattachement	emploi	type contrat	Heures 2020	ETP (Nb d'heures annuel/1820,04) 2021	ETP théorique 2021
532	CHEVALLAY	RAYMOND	1,00	Parking Verdun	RESPONSABLE D'EXPLOI	CDI	1299,03	0,71	1,00
906	LENGRONNE	CHRISTOPHE	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDI	1820,04	1	1
1107	PICCIONE	MAXIME	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	656,00	0,44	1,67
1202	SIGNORET	MARC	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	461,00	0,25	0,33
1162	STRAUSSLER	CLEMENT	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	969,67	0,53	
1206	STUMPF	FREDERIC	1,00	Parking Verdun	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	626,00	0,34	
1076	THIRY	BERNARD	1,00	Parking Plaisance	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	35,00	0,36	
908	ASSMANN	ANNE	2,00	Parking Plaisance	AGENT D'EXPLOITATION	CDI	1820,04	1	1
907	BOURON	ALAIN	1,00	Parking Plaisance	AGENT D'EXPLOITATION	CDD	308,00	0,17	
Total ETP Moyen 2021								4,81	5,00

NB : intégration du nouveau Responsable Exploitation à partir de mi mars 2021

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAGS LA CIOTAT	295 CH DES BERTHIERS
SIRET 8 3 9 0 4 6 2 5 7 0 0 0 1 1	71850 CHARNAY LES MACONS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:
SIRET

B ACTIVITE			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	32 628	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
RESPONSABLE COMPTABLE 295 CHEMIN DES BERTHILLIERS 71850 CHARNAY LES MACON Tél: 0385385695	
OGA/OMGA <input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 11/05/2021 Lieu: CHARNAY LES MACONS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: JL DIRX
	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022



Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTAT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 295 CH DES BERTHIERS 71850 CHARNAY LES MACONS Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 83904625700011 Néant  \*

				Exercice N clos le, <u>31122020</u>		N-1 <u>31122019</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *						
	Frais de développement *						
	Concessions, brevets et droits similaires	10 200	2 320	7 880	8 949		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
	Terrains						
	Constructions	471 925	89 887	382 038	419 123		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	315 972	68 879	247 093	280 568		
	Autres immobilisations corporelles	50 469	9 397	41 072	38 618		
Immobilisations en cours	50 047		50 047	51 285			
Avances et acomptes							
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières*							
<b>TOTAL (II)</b>		898 612	170 483	728 129	798 543		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements						
	En cours de production de biens						
	En cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	1 314		1 314	380		
	Autres créances (3)	107 983		107 983	241 360		
	Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)						
	Disponibilités	224 630		224 630	101 737		
<b>TOTAL (III)</b>		333 928		333 928	343 478		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif* (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	1 232 540	170 483	1 062 057	1 142 020		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :					

\* Des annexes à ce bilan sont jointes dans le dossier n° 2022  
 Dossier N° 000011 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTAT

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....30.....0.0.0.....)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	747	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	183	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	13 472	14 940
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	44 402	44 940
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	24 267	13 867
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	24 267	13 867
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	519 786	545 421
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	81 892	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	343 232	496 871
	Dettes fiscales et sociales	DY	29 201	4 477
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 060	25 668
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	10 217	10 776
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	993 388	1 083 214	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 062 057	1 142 020	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	533 847	597 212	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

RESPONSABLE COMPTABLE

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTAT Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF	
			} services*	FG	549 950	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		549 950	FK	FL	549 950
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP		312
	Autres produits (1) (11)				FQ	10	3
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	549 960
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	302 963	548 530
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 210	5 335
	Salaires et traitements*				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*	GA	90 775	79 708
				- dotations aux provisions	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	10 400	13 867			
	Autres charges (12)	GE	113 659	240 539			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	524 007	887 978
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	25 954	23 122
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	7 640	7 900
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	7 640	7 900
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(7 640)	(7 900)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	18 314	15 222

Recu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTAT		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 820
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	5 820
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 526
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 526
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	4 294
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	9 136 282
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	555 780 911 100
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	542 308 896 161
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	13 472 14 940
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	5 820
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1 526
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	312
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A6	A9	
	A8	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
SUR EXERCICES ANTERIEURS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		1 526	5 820
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
CFE COMPLEMENTAIRES		Charges antérieures	Produits antérieurs
PROV 2019>REEL		1 526	5 734
DIVERS			86

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTAT										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	10 200	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM	458 317	KN		KO	13 607	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		KS	315 972	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	26 499	KW		KX	7 992	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	8 669	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE	7 309	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	51 285	LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	868 051	LO		LP	21 599	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	878 251	ØH		ØJ	21 599		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2					
								la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	10 200	LW	10 200	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD	471 925	ME	471 925	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	315 972	MK	315 972	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers						IU		MM	34 491	MN	34 491
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier						IW		MS	8 669	MT	8 669	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV	7 309	MW	7 309	
	Immobilisations corporelles en cours				1 238		MY		MZ	50 047	NA	50 047	
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
TOTAL III				1 238		IY		NG	888 412	NH	888 412		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				1 238		I4		ØK		ØL			

Recu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTATNéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B

#### DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTATNéant  \*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	1 251	PF	1 069	PG		PH	2 320
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	39 194	PS	50 693	PT		PU	89 887
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	35 404	QA	33 475	QB		QC	68 879
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 053	QE	3 843	QF		QG	5 896
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 023	QM	915	QN		QO	1 938
	Emballages récupérables et divers	QP	783	QR	780	QS		QT	1 563
	<b>TOTAL III</b>	QU	78 457	QV	89 706	QW		QX	168 163
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		ØN	79 708	ØP	90 775	ØQ		ØR	170 483

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement <b>TOTAL I</b>	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL						NM						NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW												NZ
<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>							NY						
<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>													

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022  
RESPONSABLE COMPTABLE

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTATNéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	13 867 EP	10 400 EQ	24 267 ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	13 867 TV	10 400 TW	24 267 TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	13 867 UB	10 400 UC	24 267 UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	10 400	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTAT

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 314		1 314					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * ( Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	79 890		79 890					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers	VP	22 201		22 201					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 892		5 892					
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	109 297	VU	109 297	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	540		540						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	519 246		59 705		247 601		211 940		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	343 232		343 232						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 136		9 136						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 023		1 023						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 042		19 042						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	9 060		9 060						
Groupe et associés (2)		VI	81 892		81 892						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	10 217		10 217						
<b>TOTAUX</b>			VY	993 388	VZ	533 847	247 601		211 940		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	3 818	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	29 426	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for description, codes (WA, WB, etc.), and amounts. Includes sections for Réintégrations, Déductions, and Résultat Fiscal.

Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022



Désignation de l'entreprise : <u>SAGS LA CIOTAT</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
<b>Charges à payer</b>			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>SAGS LA CIOTAT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	747					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	14 940		Dividendes	- Autres réserves	ZD	183					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	14 010					
					Report à nouveau		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	14 940			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	14 940				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	290 682		535 193					
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8			XQ	3 677							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 710		3 913					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST	4 894		9 423					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	302 963		548 530					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	6 210		5 335					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 210		5 335					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	109 876		184 312					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	74 237		128 296					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

RESPONSABLE COMPTABLE

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTAT Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
	⑦	⑧	⑨					
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)

(A)

(B)  
(ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTATNéant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTAT

Néant  \*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**16**

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAGS LA CIOTAT				Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois
		1	2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel * :				YP
				0
dont apprentis				YF
dont handicapés				YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>				
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA
				549 950
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT
<b>TOTAL 1</b>				OX
				549 950
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH
				10
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE
Subventions d'exploitation reçues				OF
Variation positive des stocks				OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT
<b>TOTAL 2</b>				OM
				10
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>				
Achats				ON
Variation négative des stocks				OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR
				299 286
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW
				113 659
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY
<b>TOTAL 3</b>				OJ
				412 945
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG
				137 016
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA
				137 016
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	549 950	Effectifs au sens de la CVAE *
		EY		0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	32 862 327	
Période de référence		GY	01/01/2020	GZ
			31/12/2020	
Date de cessation		HR		
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>				

Reçu au Contrôle de légalité le 05 janvier 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 3 9 0 4 6 2 5 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAGS LA CIOTAT

ADRESSE (voie)

295 CH DES BERTHIERS

CODE POSTAL

71850

VILLE

CHARNAY LES MACONS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

300

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

SAS

Dénomination

STE S.A.G.S. SAS

N° SIREN (si société établie en France)

389337817

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

300

Adresse :

N°

295

Voie

CHEMIN DES BERTHILLIERS

Code postal

71850

Commune

CHARNAY LES MACON

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.